

Délibération n° 2022-06-01_050

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 1er juin 2022

Objet : PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU
7 MAI 2022

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 mai 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 65

Pouvoir : 3

Votants : 68

Pour : 59

Contre : 0 –

Abstention : 1 – (MELIS
Christian)

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à dix-huit heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, en visioconférence, salle de réunion TE-63, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, MARTINEZ Gérard, RAYNAUD Jérôme, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, BOYER Michel, BOUCHEIX Joseph, FERRY Mathieu, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, MORISON Georges, JEROME Christian, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, AUBRY Jacques, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BRIAT Dominique, FAIDY Eric, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, SANCHEZ Nicolas, JOURDY Isabelle, DEROSSIS (TDM) David

Suppléants ayant pouvoir :

PELISSIER Patrick, TARDIVEL Ghislain, BARRAUD Pierre, GHESQUIERE Chantal, MANCHERON Louis, WEIBEL Thomas, ZANNA Bertrand

Pouvoirs :

DURAND Jean-Paul donne procuration à GUELON René,
FRITEYRE Lilian donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien,
DAVID Marie donne procuration à AUBRY Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 7 MAI 2022

Le président propose aux membres du comité syndical de valider le procès-verbal du 07 mai 2022 tel qu'il leur a été transmis.

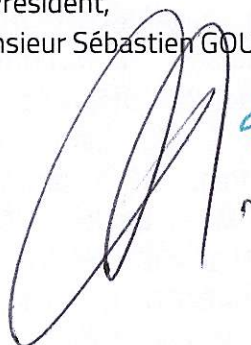
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 063-256300146-20220601-20220601050-DE



 territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

PROCES-VERBAL

Comité syndical

samedi 7 mai 2022

PRÉSENTS samedi 7 mai 2022

Mesdames et Messieurs les délégués présents :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LEOTY Daniel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, HAUTEVILLE Cyril, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, FERRY Mathieu, COMBES Didier, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, MAS Gilles, LECHEVALLIER Christine, PICARD Anne-Marie, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, DEROSSIS (TDM) David

Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, TARDIVEL Ghislain, MILLET Arnaud, DOLAT Gilles, DAUPHIN Jean-François, SOULIER Odile, GHESQUIERE Chantal, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne

Pouvoirs :

GUELON René donne procuration à DURAND Jean-Paul, VIAL Christophe donne procuration à CHABRILLAT Rémi, DOMINGO Marcel donne procuration à ROBIN Christian, RAYNAUD Jérôme donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAYNAUD Dominique donne procuration à COMPTE Serge, METZGER Pierre donne procuration à LHERMET Florence, COUPAT Sylvie donne procuration à DEBARBIERI Christian, DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER Christine, EGLI Eric donne procuration à PICARD Anne-Marie, BRIAT Dominique donne procuration à KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis donne procuration à LARDANS Jacques, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

L'an deux mille vingt-deux, le sept mai à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Date de la convocation le 25 avril 2022

Sébastien GOUTTEBEL : Bonjour chers collègues. Merci d'être tous à vous enfermer ce matin avec ce beau temps donc on va essayer d'être avant 17h. Ceci dit, quand vous souhaitez vous exprimer, on vous passera un micro, puisque c'est ce qui nous sert aussi à enregistrer les débats et les échanges. Donc attendez bien d'avoir le micro pour vous exprimer pour que l'on puisse avoir toute la traçabilité pour faciliter la rédaction des comptes-rendus.

Nous avons le quorum donc nous pouvons commencer la réunion.

En préambule de tout cela, je vais laisser Quentin RANOUX se présenter. Quentin qui prend ses fonctions le 16 matin et qui est notre Directeur Territoire d'Energie et qui va avoir la lourde tâche de nous aider à construire toutes les prises de compétences, on y reviendra tout à l'heure dans les questions diverses, sur le développement du photovoltaïque, les réseaux thermiques et ainsi de suite. Quentin je te laisse te présenter.

Quentin RANOUX : Merci. Bonjour à tous. Merci de m'accueillir au sein de Territoire d'Energie. C'est avec enthousiasme que je prends mes fonctions le 16 pour vous accompagner à tous vos projets de transition énergétique. Pour me présenter très brièvement : je suis originaire du Puy-de-Dôme. J'ai vécu dans l'Allier, j'ai plutôt une formation de technique dans l'énergie. J'ai fait mes premières armes au syndicat d'énergie de l'Allier, aux développements des réseaux de chaleur biomasse, à la prise de compétence du syndicat et j'ai travaillé dans le Puy-de-Dôme pour des énergéticiens dans du développement de projet en réseau de chaleur, performance énergétique et centrale photovoltaïque et aujourd'hui je rejoins le Territoire d'Energie pour continuer ce travail à vos côtés et pour développer plein de grands et beaux projets à vos côtés.

Sébastien GOUTTEBEL : Donc, vous connaissez la coutume. Nous vous faisons essayer le voter interactif avec une question basique : Sommes-nous le 7 mai 2022 ?

Le vote est ouvert.

Merci.

1- PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2022

Sébastien GOUTTEBEL : A l'ordre du jour aujourd'hui, l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 février dernier. Est-ce-que vous avez des remarques ou des questions sur ce que Valérie a pu nous écrire et vous proposer ?

Si vous n'en n'avez pas je vous propose de passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	65	Nombre de pouvoirs	14	Votants	79
Pour	71	Contre	0	Abstention	0	Non votants	8

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sébastien GOUTTEBEL : On va rentrer dans le vif du sujet avec le compte administratif de 2021 et je vais laisser la parole à Stéphane GUILLAUME, vice-président en charge des finances. Vous rappelez en préambule et c'est l'occasion aussi de remercier le travail que peuvent faire nos collaborateurs et notamment Joëlle, ici présente, et tout cela en interaction avec la SEMELEC, notre mandataire, qui permet de construire les budgets mais qui permet aussi de vérifier tout ce qui permet de valider les choses. C'est un travail de fond et maintenant vous avez l'habitude, on n'est pas dans des budgets à 2000 €, c'est que vous avez aussi conscience qu'il y a un travail administratif de gestion et de suivi du quotidien qui est assez énorme et on n'a pas non plus 10 000 collaborateurs donc ils sont tous en responsabilités et ils font tous du très très bon boulot au quotidien. Donc c'est l'occasion de vous le rappeler, mais ce n'est pas rien de suivre tout cela sur toute une année.

Stéphane, je te laisse la lourde charge d'explication.

Stéphane GUILLAUME : Merci. Donc vous avez à l'écran le résultat de clôture de l'exercice 2020. Donc on partait avec moins 7,7 millions en investissement et un petit excédent en fonctionnement de 112 000 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture 2020	-7 746 051,08	112 635,13
Dépenses 2021	-38 982 418,40	-9 183 525,45
Recettes 2021	42 563 350,07	16 341 389,30
Résultat de clôture 2021	-4 165 119,41	7 270 498,98

Restes à réaliser en dépenses d'Investissement	15 818 004,96
Restes à réaliser en recettes d'Investissement	16 119 814,41

Donc vous voyez, au niveau des recettes et des dépenses en 2021, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, on termine l'exercice 2021 avec un excédent. Donc l'excédent d'investissement contribue à limiter, à diminuer en tout cas le résultat négatif, donc on passe d'un résultat négatif de 7,7 millions à moins 4,1 millions en investissement et en fonctionnement avec un excédent de 7,2 millions. Ces résultats, il faut les corriger des restes à réaliser. Donc les restes à réaliser, ce sont les dépenses qui ont été engagées et les recettes qui ont été engagées sur l'exercice 2021 mais qui seront réglées en 2022. Donc, ces restes à réaliser, vous les avez en dessous : 15,8 millions en restes à réaliser dépenses et 16,1 millions en recettes. Donc on a, là aussi, un delta positif.

Sur ce compte administratif 2021 : donc les mouvements d'ordre d'un montant de 3 876 121,72 € sont neutralisés et répartis de la manière suivante, donc je ne vous détaille pas le tableau.

	Dépenses		Invest.	
	Invest.	Fonct.		
Amortissements		1 175 399,70	1 175 399,70	
Transferts (TVA)	2 700 722,02		2 700 722,02	
Immo.Financières				
Opé.cpte Tiers			0,00	
Reprise au résultat				
Total sections	2 700 722,02	1 175 399,70	3 876 121,72	
TOTAL mvts neutralisés	3 876 121,72		3 876 121,72	

En ce qui concerne l'affectation du résultat 2021 : le montant de 7,2 millions est également neutralisé. On a affecté 6,7 millions à l'article 1068 et on garde 570 498 en report, en recettes de fonctionnement au 002.

Au niveau des dépenses réelles en investissement et fonctionnement, vous voyez qu'entre le réalisé et le voté on a réalisé 90% des dépenses de fonctionnement et 66% des dépenses d'investissement soit un global de 70%, donc vous avez la répartition en dessous

	VOTE 2021	REALISE	Réal/Voté
FONCTIONNEMENT	8 904 874,96	8 008 125,75	90%
INVESTISSEMENT	54 633 812,81	36 230 347,43	66%
TOTAL DEPENSES Réelles	63 538 687,77	44 238 473,18	70%

Objet de la dépense	Réalisé 2020	%/total	Réalisé 2021	%/total
Avance sur bon de commande	3 410 500,00	8%	3 739 000,00	8%
Travaux d'électrification rurale	13 601 175,48	31%	16 548 399,80	37%
Travaux neufs d'éclairage public	12 664 525,48	29%	8 490 502,08	20%
Entretien de l'éclairage public	4 406 000,82	10%	5 619 174,22	13%
Rembt dette + int. Ligne trésorerie	7 139 279,61	16%	7 710 228,27	18%
Informatique et install. générales	1 873,85	0%	48 674,93	0%
Fonds de concours (204)	368 807,88	1%	269 284,81	1%
Rembt TCFE aux Communes	841 269,35	2%	839 861,61	2%
Administration courante	960 352,60	2%	973 347,46	2%
	43 393 785,07	100%	44 238 473,18	100%

Vous avez des questions sur cette réalisation ?

Donc sur les 70% des prévisions, les dépenses pour travaux représentent un montant de 30,66 M€ dont 25 M€ en section d'investissement répartis de la manière suivante :

- 24% en renforcement des réseaux
- 3% en environnement
- 20% en extension des réseaux
- 8% en fouissement des réseaux

- 27% en travaux neufs d'éclairage public
- 18% en entretien de l'éclairage public

Le montant des restes à financer s'élève à 16,4M€ au 31 décembre dont 8,8 M€ en électrification rurale, 7,2M€ en travaux neufs d'éclairage public et 0,6M€ en entretien.

Au niveau des charges de fonctionnement du Syndicat, elles s'établissent à 0.97 M€. Elles représentent 2% de la totalité des dépenses réelles 2021. Enfin, le remboursement de la dette représente 18% du budget soit 7,71 M€.

Au niveau des recettes maintenant : En fonctionnement, on a réalisé plus que ce que l'on avait prévu avec 103% et en investissement, on a réalisé 70% des recettes soit un total de 77%. Là aussi, vous avez la répartition.

	VOTE 2021	REALISE	Réal/Voté
FONCTIONNEMENT	15 887 100,00	16 341 389,30	103%
INVESTISSEMENT	55 285 003,72	38 635 879,40	70%
TOTAL RECETTES Réelles	71 172 103,72	54 977 268,70	77%

Objet de la recette	Réalisé 2019	%/total	Réalisé 2020	%/total	Réalisé 2021	%/total
Taxe sur l'électricité	9 762 055,57	22%	9 523 076,60	22%	10 087 389,81	18%
Participations travaux d'ER	9 538 654,33	21%	9 146 438,49	21%	9 368 248,98	17%
Participations travaux neufs d'EP	4 120 129,10	9%	3 860 407,46	9%	5 063 323,93	9%
Rembt TVA/ER+FCTVA sur txv d'EP	4 114 301,58	9%	3 998 639,13	9%	4 493 106,49	8%
Participations entretien EP	2 902 912,88	6%	3 061 588,24	7%	3 059 847,44	6%
Redevance Concessionnaire	2 008 547,70	4%	2 343 819,67	5%	2 779 114,00	5%
Produits divers	4 020 957,88	9%	3 600 480,99	8%	3 750 038,05	7%
<i>(dont rembt avances)</i>	<i>3 455 000,00</i>		<i>3 285 500,00</i>		<i>3 335 000,00</i>	
Subvention Département	262 500,00	1%	375 000,00	1%	0,00	0%
Exédents de fonctionnement capitalisés					9 500 000,00	17%
Emprunts	8 000 000,00	18%	6 750 000,00	16%	6 876 200,00	13%
	44 730 059,04	100%	42 659 450,58	100%	54 977 268,70	100%

La structure globale des recettes reste la même. Les recettes avancent au même rythme que les dépenses de travaux. Les réalisations s'établissent à 70% des prévisions 2021.

Les participations sur travaux, sont d'un montant total de 24.7 M€ soit 45 % des recettes. Même chose la répartition :

- 47,3 % de participation des collectivités aux travaux d'ER et d'EP et Entretien (11,7 M€)
- 7,3 % de PCT sur travaux d'ER (1,8M€)
- 14,1 % de dotation FACE (3,5 M€)
- 22,3 % de participations ENEDIS, article 8, sécurisation et reversement de TVA (5,5M€)
- 7,2 % de F.C.T.V.A. (1,8 M€)
- 1,6 % de recettes diverses. (0,4 M€)

La taxe sur l'électricité représente 10 M€ soit 18% des recettes. Ce montant comprend 1.13 M€ encaissés pour le compte des communes auxquelles le SIEG a reversé 0.84 M€ (conventions avec Cournon, Issoire, Beaumont, Chatel et St-Eloy).



Enfin, 2,7 M€ ont été encaissés au titre des redevances du concessionnaire. Le nouvel emprunt qui a été réalisé en 2021 afin de financer une partie de la dette à 6,862 M€.

III – CONCLUSION

L'autofinancement brut de l'exercice 2021 s'établit à 8 333 263,55 € (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) pour un autofinancement net de 1 198 777,74 € après remboursement de la dette en capital.

Au 31 décembre, le niveau d'endettement du Syndicat est de 4.86 années (encours de dette sur autofinancement brut). Il était de 4,6 années au 31 décembre 2020. Donc on est relativement stable. Stable également pour l'encours de dette est de 40.5 M€

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de 4 165 119,41 € pour un excédent cumulé de fonctionnement de 7 270 498,98€.

En conséquence, il conviendra d'affecter à la prochaine étape budgétaire la somme nécessaire pour combler ce déficit avec reprise du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour 6 700 000 €.

Je vous propose donc de voter le compte administratif 2021 tel qu'il s'établit. Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Le comité syndical du TE63 – SIEG, sur convocation du Président en date du 25 avril 2022 s'est réuni le 07 mai 2022 pour délibérer sur le compte administratif 2021 établi par Monsieur GOUTTEBEL Sébastien. Monsieur GOUTTEBEL Sébastien, Président, sort de la salle et Monsieur GUILLAUME Stéphane prend la parole et propose de voter le compte administratif 2021 qui s'établit

Comptes	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
INVESTISSEMENT		36 230 347,43	2 752 070,97	38 635 879,40	3 927 470,67
TOTAL		38 982 418,40		42 563 350,07	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)			1 792 384,47	
1068	Dotations, fonds divers et réserves			9 500 000,00	
13	Subventions d'investissement	48 792,64		14 022 829,56	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 134 485,81		6 876 200,00	
19	Plus-value de cession				
20	Immobilisations incorporelles sauf 204				
204	Subventions d'équipement versées	269 284,81	0,00		
21	Immobilisations corporelles	48 674,93			
23	Immobilisations en cours	3 739 000,00		3 350 381,89	
	Opérations d'équipement	24 391 135,38	2 563,65		
27	Autres immobilisations financières	2 563,65	2 749 507,32	2 700 722,02	
20	Dépenses imprévues				
21	Virement de la section de fonctionnement				
45	Opérations pour le compte de tiers	596 410,21		393 361,46	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections		0,00		1 175 399,70
041	Opérations patrimoniales		0,00		2 752 070,97
FUNCTIONNEMENT		8 008 125,75	1 175 399,70	16 341 389,30	0,00
TOTAL		9 183 525,45		16 341 389,30	

011	Charges à caractère général	6 238 104,02		
012	Charges de personnel	2 706 30,16		
013	Atténuations de charges			28 003,39
014	Atténuations de produits	839 861,61		
65	Charges de gestion courante	75 721,18		
66	Charges financières	575 742,46		
67	Charges exceptionnelles	8 066,32		
70	Produits des services			12 130,89
73	Impôts et taxes			10 087 389,81
74	Dotations et participations			30 598 474,44
75	Autres produits de gestion courante			2 898 198,48
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			255 819,29
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre entre sections		1 175 399,70	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section			
TOTAL SECTIONS		48 165 943,85		58 904 739,37
001	Résultat reporté d'investissement		7 746 051,08	
002	Résultat reporté de fonctionnement			112 635,13
Excédent global de clôture			3 105 379,57	
Déficit global de clôture				

Dès que le président sera sorti, on pourra ouvrir le vote, merci.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	70	Nombre de pouvoirs	14	Votants	84
Pour	75	Contre	0	Abstention	3	Non votants	6

Monsieur le Président, vous pouvez revenir et vous avez les résultats de vote à l'écran.

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie pour la confiance que vous m'apportez, mais que vous apportez aussi à l'exécutif, qui est là pour suivre au quotidien tous les travaux lors de l'année, donc merci encore à tous et je vous propose de passer au compte de gestion.

3- COMPTE DE GESTION 2021

Sébastien GOUTTEBEL : vous connaissez la règle et vous avez l'habitude dans toutes vos structures, Monsieur MATHIEU ne pouvait pas être là avec nous ce matin mais je vous confirme l'exactitude sincère de leur compte de gestion et de notre compte administratif

Tenant compte du résultat de clôture de l'exercice 2020, le budget 2021 a été exécuté de la manière suivante :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- Considérant la présentation du compte de gestion dressé par le Payeur départemental,
- Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance du comité syndical,

- Considérant que le payeur départemental a bien repris dans ses écritures le montant de crédits des soldes figurant au CA de l'exercice, celui de tous les titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé par le payeur départemental est visé et certifié conforme par l'ordonnateur à l'unanimité et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	70	Nombre de pouvoirs	14	Votants	84
Pour	79	Contre	0	Abstention	2	Non votants	3

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie et je repasse la parole à Stéphane.

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Stéphane GUILLAUME : Donc pour le point 4 sur l'affectation du résultat. Comme on a vu avec le compte administratif, le résultat de clôture s'établit en fonctionnement à 7 270 498,98 € qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

En recette d'investissement : au 1068 : 6 700 000 € qui couvre les 4 165 119,41 € de solde cumulé d'investissement donc négatif, qui sont corrigés du montant des restes à réaliser d'investissement qui est positif pour 301 809,45 €.

On a un besoin en financement de 3 863 309,96 € et on a décidé d'affecter 6,7 M€ comme l'an dernier afin de provisionner sur les travaux futurs d'investissement du syndicat.

Cette affectation faite, il reste 570 498,98 € en recette de fonctionnement au 002.

Vous avez le récapitulatif dans le tableau ci-dessous :

DELIBERATION AFFECTATION DU RES

63124 Code INSEE	Territoire d'Énergie du PUY-DE-DOME Budget Syndicat	2021
---------------------	--------------------------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D E FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombres de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de membres exprimés :
VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 157 863,85
B. Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	112 635,13
C. Résultat à affecter	7 270 498,98
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (Précédé de + ou -)	-4 165 119,41
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement(3) (Précédé de + ou -)	301 809,45
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	

BESOIN DE FINANCEMENT F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	7 270 498,98
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. - au minimum couverture du besoin de financement F	6 700 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	570 498,98
DEFICIT REPORTE D 002(4)	

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous propose de passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	70	Nombre de pouvoirs	14	Votants	84
Pour	75	Contre	0	Abstention	3	Non votants	6

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie.

5- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – DM1-2022

Stéphane GUILLAUME : Donc, cette affectation de résultat étant maintenant votée, on peut passer à la DM. Je vous rappelle que le budget primitif avait été voté sans les résultats, donc, une fois l'affectation faite, on la passe en décision modificative.

Donc, la présente Décision Modificative s'établit à 24 582 159,02 € répartis pour :

- + 570 498,98 € en section de fonctionnement
- + 19 916 457,73 € en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Lors de la réunion du 05 février 2022, les membres du Comité syndical ont arrêté les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour l'exercice 2022.

Compte tenu de l'avancement des dépenses pour travaux ainsi que d'opérations en 2022, il convient d'apporter les révisions suivantes pages 18 et 19 du document budgétaire :

Si l'on prend l'avant dernière colonne « Révisions DM1 2022 », vous voyez que le total des révisions des Autorisations de Programmes s'équilibre. Il est nul au final.

Ce qu'on ajoute à certains programmes, on l'enlève à d'autres et au global donc l'opération est blanche.

Sébastien PICOT : je complète l'explication. Cela peut paraître un peu étrange d'avoir une DM sur les AP avec un zéro en bas, mais ce qui s'est passé, ce ne sont pas des grosses sommes au final, même si cumulés cela fait des sommes importantes, c'est qu'on a été obligé d'avancer, sur certains nombres de travaux et puis à l'inverse, il y a des programmes qui n'ont pas suffisamment avancés ou qui n'ont pas suffisamment avancés au rythme qu'on souhaitait, par des décisions, soit de notre côté, soit des collectivités membres. Donc on a équilibré entre sous-programme pour faire que sans modifier l'enveloppe globale des travaux qu'on avait décidé et bien qu'on puisse affecter les sommes au bon endroit, plutôt qu'à d'autres.

Objet et année programme de l'AP	Montant Voté	Révisions AP avenant 1	Révisions AP avenant 2	Révisions DM 1 2022	Total cumulé AP à DM1
FAB 2019	3 200 000,00			50 000,00	3 250 000,00
FFS 2019	350 000,00		20 000,00	20 000,00	390 000,00
PT 2019	2 000 000,00		500 000,00	-25 000,00	2 475 000,00
RES 2019	2 200 000,00		-200 000,00	-25 000,00	1 975 000,00
TC 2019	1 000 000,00		-50 000,00	-20 000,00	930 000,00
SOUS TOTAL 2019				0,00	
FS 2020	0,00	350 000,00		70 000,00	420 000,00
PT 2020	2 000 000,00	1 200 000,00	410 000,00	-70 000,00	3 540 000,00
SOUS TOTAL 2020				0,00	
ELECTRIFICATION RURALE 2021	14 470 000,00	1 690 000,00		494 000,00	16 654 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	11 150 000,00	3 050 000,00		-100 000,00	14 100 000,00
IRV 2021	1 450 000,00			-400 000,00	1 050 000,00
ENTRETIEN EP	4 780 000,00	800 000,00		6 000,00	5 586 000,00
SOUS TOTAL 2021				0,00	
TOTAL REVISIONS AP DM 1 2022				0,00	

2 - CREDITS DE PAIEMENT

La section d'investissement s'équilibre en Crédits de Paiement, de la manière suivante :

Stéphane GUILLAUME : En ce qui concerne les crédits de paiement, qui ont un impact sur la DM. Donc on vous rappelle le BP voté à 41 484 666,60 € auxquels il convient de rajouter les restes à réaliser pour un montant de 15 818 004,96 € et la proposition de la DM 1 qui s'établit à moins 66 666,64 €. Donc, au total 57 233 004,32 € avec le résultat reporté de 4 165 119,41 €, cela nous fait un total de dépenses de 61 398 123,73 € au lieu de 41 481 666 € voté au BP.

Au niveau, de recettes, même chose. Donc on affecte les restes à 16 119 814,41 €, la proposition de DM 1 qui s'établie à 5 841 165,5 moins 2 044 522,23 € en mouvements d'ordre, nous donne un résultat global de 63 442 645,96 € en mouvements réels donc corrigés des 2 044 522,23 € en mouvements d'ordre, ce qui nous fait en recettes d'investissement 61 398 123,73 €. On est bien équilibré, on a augmenté d'un petit peu moins de 20 M€ par rapport au budget primitif.

	Rappel Voté BP 2022	Restes à réaliser 2021	Proposition DM1 2022	TOTAL
Mouvements réels	41 481 666,00	15 818 004,96	-66 666,64	57 233 004,32
Mouvements d'ordre				0,00
Résultat reporté			4 165 119,41	4 165 119,41
Total DEPENSES	41 481 666,00		4 098 452,77	61 398 123,73
Mouvements réels	41 481 666,00	16 119 814,41	5 841 165,55	63 442 645,96
Mouvements d'ordre			-2 044 522,23	-2 044 522,23
Total RECETTES	41 481 666,00		3 796 643,32	61 398 123,73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Donc les dépenses réelles augmentent de 15 751 338,32 € pour les restes à réaliser 2021 de travaux votés en opérations portés à l'annexe B.2.1 du document budgétaire et les ajustements de crédits.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 21 960 979,96 € pour les restes à réaliser 2021 et l'excédent de fonctionnement capitalisé dont :

- 858 834,45 € au chapitre 16 emprunts.
- + 6 700 000,00 € au chapitre 1068 excédents de fonctionnement

On a profité de cette DM pour diminuer le montant de l'emprunt prévisionnel

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Enfin, la section de fonctionnement s'équilibre de la façon suivante :

Au niveau des dépenses de fonctionnement: 2 615 021,21€ de mouvements réels moins 2 044 522,23 € en mouvements d'ordre, ce qui nous fait un montant de 570 498,98 €, qui correspond à l'affectation du résultat et au montant qu'on a laissé au résultat reporté. Ce qui fait que la section de fonctionnement s'équilibre après cette DM 1 19 208 498,98 € contre 18 638 000€ voté au BP.

	Rappel Voté BP 2022	Restes à réaliser 2021	Proposition	TOTAL
Mouvements réels	7 371 400,00		2 615 021,21	9 986 421,21
<i>Mouvements d'ordre</i>	11 266 600,00		-2 044 522,23	9 222 077,77
<i>Résultat reporté</i>				
Total DEPENSES	18 638 000,00		570 498,98	19 208 498,98
Mouvements réels	18 638 000,00			18 638 000,00
<i>Résultat reporté</i>			570 498,98	570 498,98
Total RECETTES	18 638 000,00		570 498,98	19 208 498,98

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- + 2 480 121,21 € au chapitre 011 (charges à caractère général dont entretien EP)
- + 134 900,00 € au chapitre 012 (charges de personnels)

CONCLUSION

Toutes prévisions cumulées, le budget 2022 s'établit à ce jour à 80 606 622,71 €, dont 61 398 123,73 € en section d'investissement et 19 208 498, € en section de fonctionnement.

Sébastien GOUTTEBEL : Merci Stéphane. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions. Mais vous avez compris l'exercice dans lequel on est, en faisant attention aussi au montant des emprunts qu'on contracte tous les ans. Le but étant de rester sur des taux d'annuités qu'on peut supporter et justement aussi, qui nous permet à être tranquille, pour pouvoir proposer dans le futur des projets d'investissement et d'avoir du recours à l'emprunt facilité.

Je vous propose de passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs	14	Votants	85
Pour	82	Contre	0	Abstention	1	Non votants	2

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie. Merci Stéphane pour la présentation et la qualité de ce que tu peux expliquer

6- TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Sébastien GOUTTEBEL : Rien de particulier. Cela reste la suite logique de ce qu'on avait décidé au dernier comité syndical

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 03 mai 2022,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical en date du 05 février 2022

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison d'un avancement de grade,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 7 mai 2022 :

Cadres d'Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Ingénieur Territorial	A	1	0	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	2	2	0
TOTAL		7	6	0

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous propose de bien vouloir passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs	14	Votants	85
Pour	80	Contre	0	Abstention	2	Non votants	3

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie.

7- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Sébastien GOUTTEBEL : Si Quentin est assis à nos côtés, vous vous doutez qu'on a reçu plusieurs candidats et avec une particularité, c'est que pour le premier entretien, la commission avait accepté de le faire en visioconférence, mais le deuxième entretien, où l'on souhaitait rentrer vraiment dans le dur et aussi dans le cas concret et se voir physiquement avec nos candidats. On a imposé effectivement à une candidate de démarrer un avion de la Guadeloupe et on vous propose et cela nous semble tout à fait normal qu'on puisse lui rembourser son billet d'avion. Cela nous semble que logique et j'espère que vous suivrez cette proposition, sachant qu'en plus elle n'a rien demandé, Vladimir, tu fais bien de le redire. C'est nous qui lui avons dit qu'on proposerait à l'assemblée de pouvoir lui rembourser ses frais.

Le coût de son billet d'avion d'un montant de 504.92 €

Je vous propose de passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs	14	Votants	85
Pour	77	Contre	3	Abstention	2	Non votants	3

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie et merci pour elle.

8- MODIFICATION TARIFICATION IRVE

Sébastien GOUTTEBEL : On va passer aux modifications tarifaires sur les IRVE.

On avait voté des choses en 2018 et sur le volet effectivement technique, je vais passer la parole à Sébastien PICOT qui va rentrer sur les propositions qui vous sont faites, sur le volet abonnement, les coûts du service, etc. Là aussi, ce sont des ajustements. Cela permet de dire que pour le nouveau schéma départemental, on a eu une première visio hier avec les collectivités. On en parlera tout à l'heure dans les questions diverses. Sébastien, s'il te plaît.

Sébastien PICOT : On avait délibéré sur des tarifs de recharges pour les abonnés au service de mobilité de TE mais aussi pour les non abonnés et pour les personnes qui sont en itinérance, c'est-à-dire les personnes qui ont accès à un badge auprès de leur opérateur de mobilité et qui viennent se charger sur les bornes que nous avons installées. Juste pour rappel, les bornes que nous avons installées se situent sur Agglo Pays d'Issoire pour 19 d'entre elles et une sur Volvic, une qu'on a récupéré en transfert sur la métropole sur la commune du Cendre.

On avait délibéré sur des tarifs à l'époque, de ce qui se faisait à l'époque sur la mobilité électrique et on avait déterminé une grille tarifaire assez simple pour les abonnés : un coût d'abonnement actuel et ensuite une tarification différente en fonction du type de bornes que l'on utilisait : soit les bornes normales, soit les bornes de recharge rapide. Vous le savez, on en a déjà discuté lors des comités

syndicaux précédents, on est en train de faire une évolution technologique déjà installées, en passant les bornes de courant alternatif unique alternatif et on est en train de compléter le maillage.

A travers finalement la première année et demie d'utilisation, c'est-à-dire depuis mars 2020 jusqu'à l'année complète 2021, il nous est apparu intéressant de modifier quelques clauses tarifaires, dans les tarifs que nous avons déterminés et c'est l'objet de la proposition qu'on vous fait.

Donc de compléter et d'ajuster quelques éléments pour que lorsque nous avons des options de charge assez particulières ou des erreurs de charge et bien qu'on puisse tenir compte de certains dispositifs, qui sont validés nationalement, notamment auprès de l'association AFIREVE, pour tenir compte notamment que les petites recharges de moins de 2mn ou les petites recharges de moins de 500 Wh, ne soient pas facturées afin de faciliter l'accès aux usagers de la mobilité électrique.

Je ne rentre pas dans tous les détails, il n'y a pas de grands changements tarifaires pour l'instant, c'est vraiment de l'ajustement et cela va nous permettre, obligation réglementaire, d'afficher les tarifs sur les bornes puisque pour l'instant nous ne le faisons pas et si nous approuvons ces nouvelles modalités financières au niveau de la tarification de coût du service, et bien, nous allons pouvoir mettre des affiches sur chacune des bornes concernées.

Voilà, je ne sais pas si cela appelle des questions de votre part, mais on n'a pas changé, on a juste précisé les modalités d'utilisation et des coûts du service

Compte tenu de la diversité des véhicules en matière de capacité de recharge, de la nécessité d'offrir une tarification simple et attractive et après analyse de l'existant sur les syndicats d'énergie

Vincent TOURNOLIAS pour Agglo Pays d'Issoire : Pourquoi la tarification se fait en euros par minute et non pas en euros par kWh ? puisque ce qu'on achète c'est du kWh et je ne suis pas sûr qu'une voiture ou une autre absorbe la même puissance instantanée lorsqu'elle est branchée.

Sébastien PICOT : Alors en tant que syndicat d'énergie et opérateur de mobilité, on ne peut pas vendre du kWh en théorie d'après les textes. Parce que vendre du kWh c'est vendre de l'électricité et pour vendre de l'électricité, il faut être référencé comme un fournisseur d'électricité. Des dispositions un peu récentes, par voie de décret sont apparues, mais on n'a pas, pour l'instant, décidé de les mettre en œuvre. Ces dispositions réglementaires permettraient, moyennant quelques ajustements particuliers à l'intérieur des bornes, c'est-à-dire un investissement supplémentaire, de pouvoir commercialiser un service au kWh. Donc on a retenu de la minute pour l'instant. A l'avenir on sera forcé de réfléchir à la tarification à la minute, voir au kWh mais y compris aussi sur la valeur de cette tarification. Aujourd'hui on est resté à 6 cts, 9 cts, 20cts et 30 cts, il faut qu'on tienne compte aussi des évolutions du coût de l'énergie. Il faut aussi qu'on tienne compte du service qu'on entend apporter au travers de cette mobilité électrique et on sera, au cours de l'année 2022, probablement amené à quelle tarification on veut mettre en place pour les années futures.

Vincent TOURNOLIAS : Merci et je pense que c'est important, si on veut avoir quelque chose de juste en fait.

Sébastien GOUTTEBEL : on est bien d'accord et puisque tu as participé hier à la visio justement sur le nouveau schéma départemental, il est clair et on l'a évoqué hier et c'est ce que disait Sébastien PICOT tout de suite, qu'on se penche sur la tarification, sur toutes les modalités financières qui vont nous conduire à porter des investissements mais tout de suite c'est bien encore trop tôt. On fera des points spécifiques mais c'était important pour la précision et merci pour la question.

Le comité syndical a validé le 06 avril 2019 les tarifications suivantes :

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Coût du service	
		Charge Normale (3 à 22kVA)	Charge Rapide (43kVA AC ou 50kW DC)
Abonné	12 € / an	0,06 € / min	0,20 € / min
Non Abonné et itinérant ⁽¹⁾	Sans objet	0,09 € / min	0,30 € / min

Hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité

Cette tarification est payée TTC sur le temps où le véhicule est branché à la borne sans plafond de facturation.

Proposition

Afin de tenir compte des possibilités de paramétrage des bornes, il est proposé les nouveaux tarifs de recharge suivants :

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Coût du service* (tout montant en euros TTC)		
		Charge Normale (jusqu'à 22kVA en AC et jusqu'à 25kW en DC)	Charge Rapide (43kVA en AC ou 50kW en DC)	CB sans contact pour Charge Rapide (43kVA en AC ou 50kW en DC)
Abonné	12 € / an	0,06 € / min	0,20 € / min	Sans objet
Non Abonné et itinérant	Sans objet	0,09 € / min**	0,30 € / min**	6,50 € la recharge

* Ne sont pas facturées les sessions de recharge d'un temps inférieur à 2 minutes ou ayant conduit à la délivrance d'un volume d'énergie inférieur à 500 Wattheures.

** Pour les itinérants, ce coût est susceptible d'être majoré des frais facturés à leurs clients par les opérateurs de mobilité.

Important : Le décompte du temps de recharge commence lors du passage du badge (ou de la CB sans contact) et se termine lors du nouveau passage du badge (ou de la CB sans contact).

Sébastien GOUTTEBEL : S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote sur la proposition suivante :

Le comité syndical a validé le 06 avril 2019 les tarifications suivantes :

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Coût du service	
		Charge Normale (3 à 22kVA)	Charge Rapide (43kVA AC ou 50kW DC)
Abonné	12 € / an	0,06 € / min	0,20 € / min
Non Abonné et itinérant ⁽¹⁾	Sans objet	0,09 € / min	0,30 € / min

Hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité

Cette tarification est payée TTC sur le temps où le véhicule est branché à la borne sans plafond de facturation.

Proposition

Afin de tenir compte des possibilités de paramétrage des bornes, il est proposé les nouveaux tarifs de recharge suivants :

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Coût du service* (tout montant en euros TTC)		
		Charge Normale (jusqu'à 22kVA en AC et jusqu'à 25kW en DC)	Charge Rapide (43kVA en AC ou 50kW en DC)	CB sans contact pour Charge Rapide (43kVA en AC ou 50kW en DC)
Abonné	12 € / an	0,06 € / min	0,20 € / min	Sans objet
Non Abonné et itinérant	Sans objet	0,09 € / min**	0,30 € / min**	6,50 € la recharge

* Ne sont pas facturées les sessions de recharge d'un temps inférieur à 2 minutes ou ayant conduit à la délivrance d'un volume d'énergie inférieur à 500 Wattheures.

** Pour les itinérants, ce coût est susceptible d'être majoré des frais facturés à leurs clients par les opérateurs de mobilité.

Important : Le décompte du temps de recharge commence lors du passage du badge (ou de la CB sans contact) et se termine lors du nouveau passage du badge (ou de la CB sans contact).

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs			
Pour	77	Contre	0	Abstention	4	Non votants	4

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie

9- ACCORD DE CONFIDENTIALITE CLEEE

A la demande de ses membres, le Comité de Liaison des Entreprises Consommatrices d'Electricité et de Gaz (CLEEE) souhaite organiser une enquête portant sur le prix 2022 de l'électricité et du gaz.

Il est rappelé que le CLEEE est une association (loi 1901) de grands consommateurs industriels et tertiaires français d'électricité et de gaz regroupant entre autres : les services publics (SNCF, Aéroports de Paris, RATP, La Poste), l'environnement (Veolia, SAUR), les télécommunications (Bouygues Télécom, Orange, TDF), les transports (Geodis), l'hôtellerie et les services (Accor, Korian, ...), l'agro-alimentaire (Andros, Eureden, Lesaffre, Ouifield, Roullier, Sodial, Soufflet, Terrena, Vivescia, etc...), l'automobile (Valeo), les matériaux de construction (UNICEM, Basaltes, Imerys, Piveteau Bois), la métallurgie (fédération forges-fonderies, Winoa, ...), la chimie (Armor Group), la grande distribution (Auchan, Carrefour, Casino, Les Mousquetaires, Système U, Metro, PERIFEM), les semi-conducteurs (STMicroelectronics, ...), l'informatique et la communication (...), l'événementiel (Palais des Festivals et des Congrès de Cannes), les services bancaires (...),...

Par les actions du CLEEE auprès des pouvoirs publics français et européens, cette association s'efforce de préserver la compétitivité des entreprises et d'offrir à ses membres la meilleure visibilité sur les évolutions réglementaires : www.cleee.fr

Depuis six ans, le CLEEE et la FNCCR-Territoire d'Énergie mènent auprès des acheteurs d'électricité et de gaz, une enquête de satisfaction relative aux fournisseurs présents sur le marché. L'enquête ne vise pas le prix ; elle s'intéresse uniquement aux aspects qualitatifs (relation commerciale, compétence, réactivité, innovation, proactivité – et services administratifs – facturation et reporting).

Un nouveau baromètre, le 7^{ème}, est en cours de réalisation sur la base d'une grille à compléter. L'objectif est de mettre à disposition des participants, à l'issue de l'enquête, une synthèse du prix moyen payé en 2022, en gaz et en électricité, par segment. Chacun des participants pourra ainsi se comparer à la moyenne.

Seuls les résultats anonymisés et consolidés seront diffusés. Ils seront communiqués aux seuls participants. Il est donc exclu de les communiquer aux membres non participants, et a fortiori à l'extérieur de ce groupe.

Comme l'année passée, TE63 souhaite à nouveau participer à cette enquête et souhaite garantir la parfaite confidentialité des informations qu'il transmettra au CLEEE. Dans ce cadre, il est donc nécessaire à l'une et l'autre des parties qu'elles se transmettent certaines informations à caractère confidentiel et afin de garantir le secret de ces dites Informations confidentielles, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'Accord de confidentialité ci-annexé.

Sébastien GOUTTEBEL : Sébastien, si tu veux compléter ?

Sébastien PICOT : Oui l'idée, c'est comme les années précédentes, de leur donner nos tarifs dans les bordereaux de prix unitaires de nos marchés achats d'électricité. Ce sont des éléments qui sont publics. Il se trouve que l'association CLEEE a souhaité en plus que l'on signe un accord de confidentialité sur l'utilisation des données, ce qu'ils vont faire des éléments que l'on va leur confier, comme la FNCCR qui est partie prenante dans cette démarche nous l'a proposé aussi.

Il est donc proposé de donner l'accord au Président GOUTTEBEL de signer cet accord de confidentialité, lequel englobe notamment que nos données ne seront pas utilisées à des fins commerciales par l'association. Pour le reste ce sont des données publiques, c'est un bordereau de marché public et donc il n'y a pas grand-chose qui nécessite une énorme confidentialité mais par parallélisme des formes, par rapport à ce qui peut se faire avec d'autres syndicats, on a proposé de faire la même chose. J'ai pas envie de dire que c'est superflu mais on n'en n'est pas loin.

Sébastien GOUTTEBEL : mais on est dans du réglementaire aussi. Je vous propose de passer au vote.

Sébastien PICOT : Je précise qu'on est destinataire chaque année du compte rendu anonymisé de l'ensemble des participants à ce tableau de bord, à ce suivi et dès qu'on l'aura à disposition et bien on pourra le mettre soit en ligne soit on le diffusera. Je ne sais pas quel choix on pourra faire mais cela permettra de comparer quel niveau de prix nous avons par rapport aux autres, les moyennes, les maxi, les mini, c'est assez intéressant.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs	13	Votants	84
Pour	77	Contre	1	Abstention	2	Non votants	4

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie

10- TRAVAUX D'AMENAGEMENT ESTHETIQUES SUR LES COMMUNES URBAINES - CAS DE SAINT-ELOY-LES-MINES ET CHATEL-GUYON

Sébastien GOUTTEBEL : Sébastien PICOT va vous refaire les explications. C'est vrai qu'on a des particularités dans notre département. Il en reste peu mais on a un travail qui est engagé et on va essayer de trouver du sens pour que tout le monde puisse être traité de la même façon. Je le résume comme ça, cela fait partie de nos travaux. Sébastien, s'il te plait.

Sébastien PICOT : On avait déjà évoqué ce sujet pour quelques communes concernées sur le département lors du dernier comité syndical, les communes que l'on appelait urbaines et qui sont toujours urbaines au sens du cahier des charges de concession. Ces communes : Clermont-Ferrand, Chamalières, Gerzat, Pont-du-Château par exemple, étaient des communes sur lesquelles TE63 n'intervenait pas en tant que maître d'ouvrage de travaux.

Dans le nouveau cahier des charges de concessions, les discussions avec ENEDIS nous ont conduites, côté TE63 à récupérer la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement de réseaux, donc les aménagements esthétiques. Il se trouve que sur le territoire de ces communes, les recettes perçues par le syndicat pour faire des travaux, la taxe notamment sur les consommations finales d'électricité, n'est pas perçue par le syndicat, en tout cas, elle n'est pas conservée par le syndicat. Ce qui fait que pour réaliser les travaux, le syndicat doit déterminer les règles financières qu'il doit avoir avec ces communes membres pour réaliser les travaux d'aménagements esthétiques. Donc on a pris une délibération pour traiter le cas de toutes les communes urbaines lors du dernier comité syndical, celui du mois de février, et on avait laissé de côté, parce que leur spécificité était encore plus complexe, les communes de St Eloy les Mines et Châtel Guyon.

Donc, ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de traiter justement le cas de Châtel Guyon et St Eloy les Mines après les avoir analysés

La délibération du Comité Syndical du 5 février 2022 a fixé les conditions d'intervention de TE63 pour toute opération d'aménagement esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage de TE63, sur le territoire des communes suivantes : Ambert, Beaumont, Chamalières, Clermont-Ferrand, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat et Thiers.

Pour Châtel-Guyon

On rappelle que dans l'ancien contrat la commune de Châtel-Guyon était traitée sous 2 régimes distincts appelés : la partie urbaine qui représentait à peu près 70% de la population de Châtel Guyon et les écarts qui représentaient à peu près 30%. Elle était donc urbaine dans son centre et urbaine dans les écarts mais le syndicat percevait de la taxe sur ces écarts, donc faisait déjà des travaux. On n'intervenait pas en tant que maître d'ouvrage sur la partie urbaine, donc les 70%, le cœur de la ville de Châtel et on n'intervenait absolument pas sur aucuns travaux ni pour les aménagements esthétiques de réseau. Par contre, TE63 subventionnait 2 ans après, via des flux de redevance de concessionnaire d'ENEDIS, les travaux d'esthétiques à hauteur de 40% du montant HT des travaux réalisés par ENEDIS. On faisait une sorte de boîte aux lettres financières entre ENEDIS et le syndicat pour alléger la part des travaux sur cette commune.

Sur les écarts, TE63 intervenait en tant que MOA sur les travaux d'électrification : extension de réseau, alimentation de lotissement communal ou de zone d'activité mais aussi, sur les aménagements esthétiques de réseaux. Mais comme on percevait la taxe à raison de 70/30, on avait une recette qu'on affectait pour réaliser ces travaux là et on demandait des règlements financiers équivalents à ceux que nous demandons aux autres communes qui nous reversent la taxe en totalité.

Dans le contrat applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, on n'a pas changé le régime de taxe avec la commune de Châtel-Guyon. On perçoit toujours 30% de la taxe sur son territoire et on a toujours 70% de la taxe qui est perçue par Châtel-Guyon directement : par contre on se doit de réaliser les travaux d'aménagements esthétiques dans la partie urbaine de Châtel.

Il est proposé au comité syndical :

- De continuer d'appliquer, sur la partie « écarts » (l'ex-zone B) au sens du cahier des charges signé en 1993, les modalités financières que nous utilisons jusqu'alors ;

- Et d'appliquer, sur la partie urbaine (l'ex-zone A) au sens du cahier des charges de concession signé en 1993, les mêmes modalités financières que celles délibérées pour les autres communes urbaines.

Cela consiste à ce que lorsque nous irons faire des travaux sur la commune de Châtel-Guyon, sur la partie urbaine, ce seront des enfouissements de réseaux et bien plutôt que de reverser 40% à la commune deux ans après et bien nous allons demander 60% à la commune du montant HT des travaux et nous ferons affaire de la TVA. Donc on ne perçoit pas de recettes supplémentaires sur Châtel-Guyon mais plutôt que de verser 40 et bien nous récupérerons 60. On intervient en tant que maître d'ouvrage et financièrement parlant, on s'astreint aux mêmes règles financières : plutôt que de reverser à la commune c'est nous qui leur demandons de verser la différence des travaux.

Pour Saint-Eloy-les-Mines

Elle était traitée de la même manière. On avait une partie cœur de bourg, une partie écarts. La répartition s'était 80/20 au lieu de 70/30.

Ce qui se passe, c'est qu'en plus de cette spécificité-là, suite au nouveau classement pris par arrêté préfectoral du 30 décembre 2021, la commune de Saint-Eloy-les-Mines est classée en régime rural d'électrification et TE63 bénéficie donc des aides du fonds FACE à compter du 1^{er} janvier 2022 pour réaliser les travaux de renforcement, d'esthétique ou de sécurisation des fils nus. Par conséquent, dans le contrat applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Saint-Eloy-les-Mines se voit être affectée d'un classement rural (type C dans l'ancien contrat) et **TE63 est donc le MOA des travaux d'électrification sur la totalité du territoire communal, selon les dispositions retenues à l'article 5 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession.** Cependant, à la différence des autres communes rurales, TE63 ne conserve que 20% du produit de la TCCFE sur le territoire de Saint-Eloy-les-Mines et non la totalité.

Afin de tenir compte de cette recette minorée sur le territoire communal au regard des autres communes rurales, il est proposé que, pour la partie urbaine (l'ex-zone A) au sens du cahier des charges de concession signé en 1993 :

- les raccordements de puissance inférieure ou égale à 36kVA, au réseau de distribution publique d'électricité pour les besoins communaux ou intercommunaux soient basés sur les barèmes « HORS LOI UH » délibérés par le comité syndical du 19 octobre 2013 ;
- les raccordements de puissance comprise entre 37 et 250kVA, au réseau de distribution publique d'électricité pour les besoins communaux ou intercommunaux soient basés sur les barèmes non-allégés (NB : allègement à 50%) qui ont été délibérés par le comité syndical du 28 mars 2009 ;
- les raccordements des bâtiments collectifs publics soient basés sur des contributions non-allégées (NB : allègement à 50%). Les barèmes sont ceux délibérés par le comité syndical du 1^{er} mars 2014 ;

C'est assez technique, je veux bien répondre aux questions s'il y en a. On a été obligé de prendre un petit peu de temps d'analyse pour essayer de savoir comment on allait faire avec ces deux communes qui ont vraiment des régimes distincts sur leur territoire entre rural et urbain, une en plus qui est passée rurale au 1^{er} janvier 2022, le nouveau cahier de charges de concession et voilà les propositions qui vous sont faites.



La dernière chose que je souhaite apporter c'est qu'on a prévu d'aller voir les communes concernées pour leur expliquer leurs spécificités, pour détailler avec elles un peu plus et leur éclairer sur « qu'est ce qu'on pourrait faire pour simplifier la donne » ? pour qu'elles rentrent complètement dans une case où complètement dans une autre afin d'éviter d'avoir des finalités complètement singulières pour 2 communes sur le département. En jeu notamment le reversement de la taxe sur les consommations finales d'électricité, savoir si on reste dans cet équilibre 70/30 ou 80/20 ou est-ce qu'on la modifie et fonction des propositions et des décisions qui seraient prises et bien on abrogerait éventuellement les dispositions de cette délibération-là.

Sébastien GOUTTEBEL : vous avez vu le président qui essaie d'être malin a bien confié cette explication-là au directeur. Ça reste effectivement très technique mais derrière ça reste des enjeux financiers.

Pour en avoir parlé au maire de Châtel et au maire de St Eloy, ils sont tout à fait favorables pour qu'on puisse discuter pour trouver des solutions de faciliter. Parce que, mettez-vous à leur place, c'est loin d'être simple pour eux non plus, pour savoir comment s'applique les choses en fonction des idées qu'ils peuvent avoir sur leur territoire.

Donc s'il n'y a pas de questions particulières, je vous propose de passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs	13	Votants	84
Pour	66	Contre	1	Abstention	10	Non votants	7

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie.

11- CONVENTION CADRE TE63-ADUHME

Sébastien GOUTTEBEL : Donc Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Nous sommes bien propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63 représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS, dans tout le département.

Le syndicat intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. De nombreux chantiers sont réalisés chaque année : extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations...

Le nouvel Exécutif syndical porte l'ambition d'orienter son action sur les voies de la transition énergétique et plus largement écologique en vue d'accompagner les collectivités

L'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, agit quant à elle au quotidien auprès des collectivités locales majoritairement, pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, actions portant aussi bien sur leur patrimoine que sur leur territoire.

Rémi CHABRILLAT : Effectivement aujourd'hui, les intercos sauf le pays de St Eloy et quelques communes de la métro en direct sont adhérents à l'ADUHME et le pays de St Eloy à récemment décidé de nous rejoindre et nous en sommes très heureux et quelques dernières communes de la métro qui n'étaient pas directement adhérentes sachant que la métro, elle, est adhérente. Donc voilà, l'ensemble pratiquement du territoire va être associé à l'ensemble des travaux qu'on mène avec l'ADUHME.

Sébastien GOUTTEBEL : Vous m'en excuserez et à force de croiser les gens et de savoir quelles étiquettes et quelles casquettes ils ont, j'ai oublié de préciser que Rémi CHABRILLAT, qui est 1^{er} Vice-président de TE63 est également président de l'ADUHME, cela ne nuit pas dans nos discussions, d'où l'intervention qu'il peut faire pour compléter mes propos.

Vous connaissez la structure qui développe des actions collectives à l'instar de l'opération SOLAIRE Dôme qui consiste à implanter des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics.

L'action de l'Aduhme prend place dans le cadre de son objet social axé notamment sur :

- *le développement des actions d'animation auprès des consommateurs non domestiques dans des actions de recherche de sobriété et d'efficacité énergétiques, de recours aux énergies renouvelables ;*
- *l'accompagnement des acteurs et décideurs locaux dans la définition et mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant l'énergie durable...*

Ces actions ont pour finalité de « réduire les coûts financiers et environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable des territoires. »

Dans toutes nos discussions qu'on a dans nos prises de fonctions respectives il y a un peu plus d'un an et demi maintenant, on sait que l'on est complémentaire sur certains sujets et l'idée ce n'est pas de se marcher les uns sur les autres et derrière tout cela, ce qu'on propose c'est de définir un cadre de nos interventions pour que justement l'ingénierie territoriale dont dispose l'ADUHME tout de suite et qui peut nous aider dans la construction de nos prises de compétences et que ce soit clarifié tel quel et que l'on finalise au travers d'une convention nos partenariats et le point suivant, il y a le volet financier qui découle de ça si vous acceptez ce point-là. Mais ça nous semble complètement logique, on n'est pas là pour s'opposer mais on travaille vraiment de concert, que ce soit avec le Département, j'y reviendrais tout à l'heure, l'ADUHME et nous, pour essayer d'être le plus efficace dans la transition aussi auprès des collectivités à l'échelle du département si on peut le résumer comme cela n'est-ce pas Rémi ?

Rémi CHABRILLAT : On peut dire aussi que les Présidents ont la volonté évidemment de travailler ensemble, ça c'est clair, mais d'être complémentaire mais il y a aussi des participations croisées

12- CONVENTION FINANCIERE TE63-ADUHME

Sébastien GOUTTEBEL : Donc effectivement qu'on est une convention financière puisque quand il y a des choses gratuites, c'est que quelqu'un a déjà payé, donc la proposition qui vous est faite qui porte sur l'action 1 qui correspond à nos prises de compétences qui est le recensement du potentiel de production de production de chaleur renouvelable sur le patrimoine bâti des collectivités publiques du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre de la réalisation de la fiche action n° 1, le Syndicat versera à l'Aduhme une subvention annuelle de 17 136,00 € conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles (€)		Recettes prévisionnelles (€)	
Coût global de l'action 1	21 420,00 €	SIEG 63 (80 %)	17 136,00 €
		Autofinancement Aduhme (20 %)	4 284 €
Total dépenses	21 420,00 €	Total recettes	21 420,00 €

L'action n°2 qui portera sur la participation à l'animation du Contrat chaleur renouvelable à l'échelle du territoire couvert par le Syndicat...

... à l'exception des périmètres de Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans et d'Ambert Livradois Forez déjà couverts par des contrats chaleur renouvelable.

Et l'action n°3 qui portera sur l'appui au déploiement d'installations photovoltaïques en toiture d'équipements publics de tailles de 36 à 100 kWc

Voilà la proposition que je vous soumets au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	71	Nombre de pouvoirs	13	Votants	84
Pour	71	Contre	1	Abstention	6	Non votants	6

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie et on va être ravi de signer tout cela avec Rémi.

13- INFORMATION CONVENTION TE63-ADEME - CONTRATS DE CHALEUR RENEUVELABLE

Sébastien GOUTTEBEL : Rémi si tu veux bien expliquer.

Rémi CHABRILLALT : C'est complètement en lien avec le point précédent. Les contrats de chaleur renouvelable en fait, beaucoup d'entre vous le savent, l'ADEME gère pour le compte de l'Etat un outil qui s'appelle le fond chaleur et qui permet de financer des projets de chaleur renouvelable ;

chaufferie biomasse, installation géothermie chaleur, installation de solaire thermique notament et récupération de chaleur fatale et les réseaux de chaleur permettent de financer des projets ou des gros moyens projets : Les réseaux de chaleur de Clermont, Clermont Nord, le futur réseau qui va à Issoire permet de récupérer la chaleur de CONSTELLIUM pour chauffer un certain nombre de bâtiments, le réseau de chaleur de Riom, ou des installations moyennes mais aussi performantes, comme le réseau de chaleur de Rochefort-Montagne ou encore Anzat le Luguët. Mais, on reste tout de même sur des réalisations assez importantes et finalement il y a plein de petits moyens projets qui peuvent intéresser l'ensemble de nos communes qui ne sont pas finançables par le fond chaleur, parce que l'Etat, dans le fond chaleur donne pour faire du mégaWh et donc des gros projets.

Et puis l'ADEME, sur des réseaux de chaleur Auvergne Intégrale, c'est 2 personnes, donc ils ne sont pas à la maille pour instruire des milliers de petits projets alors qu'il y a quand même matière. On peut mettre une chaufferie biomasse sur un EHPAD, on peut installer 20m² de solaire thermique sur un ensemble de petits logements sociaux ou sur un EHPAD d'ailleurs. Voilà, il y a une logique à ce que nous, tous ensemble on développe des petits projets, donc l'idée qui a été poussée par l'ADEME c'est de mettre en place des systèmes de contrats à travers lesquels elle délègue une enveloppe financière à une entité territorialement compétente : ça peut être des com com, des métropoles. Aujourd'hui, il y a des contrats de ce type qui sont signés avec RLV, avec la métro, avec Ambert Livradois Forez mais ça peut être un PNR dans certaines régions ou un syndicat d'énergie. Il y a une dizaine de syndicats d'énergie qui ont signé des contrats de développement des énergies renouvelables. Donc, ce type de contrat, ça conduit qu'à la fois l'ADEME attribue au syndicat une enveloppe financière pour financer des projets, que le syndicat va instruire et de dire on propose de donner tant à telle commune sur tel ou tel projet et le contrat permet aussi à l'ADEME d'attribuer de l'argent au syndicat pour les postes qui sont nécessaires pour faire ce boulot, ce boulot de suivi, de montage de projet etc. Voilà ce que le contrat peut apporter au syndicat et à travers ça ce que le syndicat pourra apporter au territoire. Financer dans vos communes, sachant qu'aujourd'hui il y a déjà un contrat qui couvre, je le disais, RLV, la métro et Ambert Livradois Forez mais les communes de l'ensemble du département, pouvoir avoir des financements de l'Etat sur des projets de chaleur renouvelable. Ça implique, parce que l'ADEME ne balance pas non plus des millions d'euros, on peut parler de plusieurs millions d'euros, ce sont des contrats de 3 ans renouvelables et de quelque chose comme 250 000 € pour financer des postes d'animations sur 3 ans, pour attribuer ceci, l'ADEME demande qu'il y ait un programme, des objectifs et une certaine pré-identification des projets qui pourraient être aidés. C'est ce qu'on se proposait et qu'on a validé ensemble il y a quelques minutes, que l'ADUHME réalise pour le compte du syndicat.

Voilà, des contrats de ce type il y en a qui existe chez nos voisins de l'Allier, chez nos voisins de la Loire donc en plus on pourra même regarder sur l'épaule des voisins pour voir comment ils sont arrivés à développer cela de manière harmonieuse.

Sébastien GOUTTEBEL : voilà, pour compléter ce que dit Rémi, effectivement on s'est vu avec la directrice et je pense que c'est aussi du bon sens et l'idée c'est justement de pouvoir proposer aux communes les plus rurales de se lancer aussi dans cette transition-là. Si ça permet de parler de ma commune, j'ai quand même dans la tête pour la mairie qui est à 50 m de l'école et qui est au-dessus de la salle des fêtes et 2 bâtiments où il y a des locataires, je pense qu'on a des bouts de solutions, là aussi avec de la chaufferie bois ou quelque chose comme ça. C'est typiquement pour ce type de petits projets qu'on souhaite conventionner à terme. Aujourd'hui c'est de l'information mais on se doit de vous le dire car derrière tout ça, ça permet de parler de futures prises de compétences. Nous



étions jeudi matin avec l'avocat, Maitre POISSON, qui va nous modifications statutaires, car il faut bien en passer par là également.

aussi être compétent. Donc on fait cela en parallèle avec l'idée d'avoir pour la fin de l'année des choses qui pourraient rentrer pour 2023 dans des phases pré opérationnelles et qu'on puisse s'adresser aussi au territoire. Et justement, l'ADUHME qui a ça dans ses tiroirs et qui est en interaction depuis des années avec le territoire, a déjà énormément d'info et que l'on va pouvoir affiner en les consultant en amont et en travaille en parallèle de la future prise de compétence. Dire effectivement que si on a besoin d'un ingénieur ou d'une ingénieure et bien le poste est financé et ce n'est pas rien et qu'apporter des aides au territoire et aux plus petites des communes qui sont exclus de ça.

Cela vous appelle de questions, des interrogations dans le futur dans lequel on se projette effectivement dans l'intérêt de territoires.

14- INFORMATION CONVENTION SYDER-TE63 - CONSEILLER REGIONAL PHOTOVOLTAIQUE ET EOLIEN

Sébastien GOUTTEBEL : Je vais laisser la parole à Sébastien PICOT concernant notre fameux COCOPEOP.

Sébastien PICOT : On reste sur la thématique ADEME et énergie renouvelable. L'ADEME a lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place de réseaux régionaux de Conseillers à destination des Collectivités de l'échelon communal pour le développement de Projets Eoliens et Photovoltaïques (AMI COCOPEOP renommé « Les Générateurs » depuis.)

Le SYANE et le SYDER ont proposé de déposer une candidature à l'AMI pour le compte du réseau TEARA et le SYDER est officiellement lauréat de l'AMI depuis le 16 novembre, pour le compte de TEARA. La convention, d'une durée de 43 mois, a été signée le 2 décembre 2021 et sera donc effective jusqu'au 2 juillet 2025.

1. LES ENJEUX ET LES MODALITES D'INTERVENTION

Sur les enjeux et les modalités d'intervention, l'ADEME insiste sur la nécessaire neutralité et objectivité des conseillers. L'ADEME insiste sur ce point, comme exposé dans sa charte d'engagement du conseiller COCOPEOP en article 5 : « le conseiller est neutre et objectif et son conseil est indépendant, quelle que soit la forme juridique de la structure qui le déploie ».

Sur les modalités d'intervention, les conseillers doivent répondre aux sollicitations des élus et des équipes techniques. L'objectif est d'informer les acteurs locaux en amont de leurs phases d'échanges avec les développeurs, voire avec les propriétaires et les habitants. En amont des sollicitations extérieures, une stratégie proactive de sensibilisation à destination des collectivités pourra être mise en place.

Par ailleurs, il a été proposé, lors de la réunion des DGS de TEARA du 20 janvier 2022, que les conseillers aillent se présenter dans chaque syndicat d'énergie de leur secteur d'intervention et prennent du temps avec les équipes pour connaître les orientations de chaque Territoire d'Energie sur ces sujets.

2. FICHES ET PROFILS DE POSTE

Pour mémoire, les conseillers seront répartis comme suit :

1 Equivalent Temps Plein (ETP) coordinateur du dispositif, basé au SYDER, agissant sur les territoires du Rhône, de la Métropole de Lyon, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Loire. De par ses fonctions de coordinateur, il pourrait être amené à intervenir ponctuellement sur le reste de la région ;

1 ETP basé en Haute Savoie, agissant sur les territoires de Haute Savoie, Savoie, Ain et Isère ;

1 ETP basé dans le Puy-de-Dôme, agissant sur les territoires du Puy-de-Dôme, Cantal, Haute Loire et Allier.

Deux points essentiels ont été intégrés dans les fiches de poste :

- Les capacités d'écoute et de dialogue des conseillers recrutés ;
- Les capacités des conseillers à intégrer les réseaux locaux, afin d'avoir accès à des bases de données, à des éléments de contextes ainsi qu'à des positionnements politiques locaux.

Pour mémoire, le budget prévisionnel est le suivant :

	Cout total	Aide ADEME demandée	Taux aide ADEME demandée	Autre aide demandée
Personnel	404 964	270 000	67%	Pas de demande à ce jour
Externe communication	31 000	20 000	64,5%	
Externe animation	23 955	20 000	83,5%	
Externe formation	23 955	20 000	83,5%	
Equipement	45 000	45 000	100%	
TOTAL	528 859	375 000	70,9%	

Le reste à charge sera financé pour la 1ère année par TEARA puis par les différents syndicats départementaux, comme cela avait été acté lors de la rencontre des Présidents de TEARA le 28 mai 2021. Le reste à charge pour les syndicats s'élèverait à 3500€ par an, pour les années 2 et 3 du dispositif.

Après échange avec les syndicats d'accueil, et pour faciliter la gestion concomitante du dispositif, il a été convenu que le conseiller coordinateur sera sous l'autorité de la DGS du SYDER. Les 2 conseillers seront sous l'autorité du conseiller coordinateur et auront un lien fonctionnel avec leur syndicat de rattachement. A ce titre, le SYDER s'est engagé à prendre en charge le surcoût de salaire engendré par les missions d'encadrement.

Les offres ont été publiées les 7 et 10 janvier. Le SYANE, qui a participé au montage de la candidature et qui accueillera un des conseillers participera au processus de pré-sélection. Les syndicats d'accueil (SYANE et TE63) seront associés aux recrutements de chacun de leurs conseillers

Il est à noter qu'une convention de partenariat organisera la gestion de l'intervention des conseillers sur les départements et qu'une lettre aux conseillers a été élaborée, afin de préciser les contours de leurs interventions.

3. PLAN DE FORMATION DES CONSEILLERS

Le SYDER s'est rapproché de Coopawatt et d'Hespul, afin d'établir un plan de formation à destination des conseillers. Le plan de formation en construction contiendra plusieurs niveaux de compétence afin de pouvoir s'adapter aux profils recrutés.

Ces formations seront également ouvertes aux agents des syndicats membres de TEARA qui souhaitent les suivre, afin de favoriser une culture commune.

4. REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

La répartition du temps prévisionnelle, prévue dans l'appel à projet, entre l'éolien et de photovoltaïque est la suivante :

- Photovoltaïque : 67%
- Eolien : 33%

Cette répartition pourra être soumise à modification en comité de pilotage par l'une ou l'autre des parties pendant toute la durée de l'opération.

Il y a des problèmes de recrutement de personnel. Nous avons 7 mois pour la mise en place et donc il faudrait commencer en juin et on n'a pas les personnels.

Sébastien GOUTTEBEL : Juste un petit focus sur le recrutement du personnel. On s'aperçoit tout de suite et tout corps de métiers confondus, du plus basique à l'ingénieur ++, qu'il y a une vraie difficulté de recrutement. Juste pour compléter les propos de Sébastien, que vous soyez bien conscient que le syndicat qui porte l'opération fait tout ce qu'il faut pour pouvoir recruter mais que derrière il faut qu'il y ait des candidats.

Rémi CHABRILLAT : Très rapidement, il y a trois ans, une série de groupes de travail nationaux qu'il y a eu sur différentes thématiques : l'éolien, le PV autour des énergies renouvelables, animé par Sébastien LECORNU qui était secrétaire d'Etat, autour de l'idée sur ces différents domaines : qu'est ce qu'on peut faire de manière un peu rapide pour fluidifier les choses, pour que les projets avancent, que les entreprises puissent s'impliquer et sur l'éolien et le PV, il y avait eu une forte remontée, notamment de la part des associations de collectivités, et à la base la réflexion n'était pas tant sur les projets que pouvaient porter les territoires, que sur les projets qui pouvaient y débarquer, qu'une commune quand elle voit débarquer quelqu'un qui dit voilà je voudrais faire un projet éolien sur votre commune et bien dès fois elle se sent seule, un peu perdue et ce qui avait été donc dit par les communes c'est que ce serait bien que les communes puissent avoir accès à des réseaux de conseillers qui les aident à se positionner comme des tiers de confiance sur des projets qui arrivent et puis les collectivités qui veulent faire des choses peuvent avoir vocation à être accompagnées.

Alors le montage, tel qu'il arrive ici, c'est un peu une particularité, ensuite tout cela est passé dans la moulinette budgétaire aussi, l'ADEME à eu des moyens financiers aussi ce qui permet d'avoir une centaine de conseillers sur le territoire, quelque chose du genre, en disant que ce serait mieux que

ce soit au niveau régional parce que ça permet d'avoir un peu de cohésion et voilà et tout ça. amené la proposition de montage des collègues de TEARA.

D'une manière opérationnelle, ça veut dire qu'il va y avoir un ingénieur chez nous, qui va être à la disposition de nos communes, les accompagner soit dans le positionnement soit dans l'accompagnement de projets portés par d'autres acteurs, soit dans l'accompagnement de projets que vous auriez envie de monter sur ces sujets-là. Sachant qu'il y a aussi, sur l'accompagnement de vos projets d'autre complémentarité qui se trouveront avec ce que fait l'ADUHME aujourd'hui. Ce sont des sujets importants, des sujets complexes, pour autant qu'on arrive à s'organiser et ce sera le cas, à travailler ensemble les uns les autres, on n'est pas de trop pour bosser sur ces sujets-là. Aujourd'hui on manque de bras et comme le disait Sébastien, on a même du mal à recruter.

Sébastien GOUTTEBEL : c'est OK pour tout le monde. Donc on vous tiendra informé régulièrement des avancées et vous vous doutez bien que dès que le ou la personne sera présente dans nos murs, on vous fera passer l'information avec sa fiche de poste, les modalités d'interaction.

15- INFORMATION CONVENTION TE63-ENEDIS - PROJET INSPIRE

Sébastien GOUTTEBEL : un projet important sur la convention entre TE63 et ENEDIS sur le projet INSPIRE, c'est ce que j'appelle moi le bus malin pour en faire sourire certains. On a un travail de fond qui est engagé, Sébastien PICOT va vous réexpliquer toutes les interactions qu'on a, puisque là aussi il faut que l'on tienne compte du nouveau cahier des charges de concession et quand on rentre dans des phases effectivement travaux et bien il faut qu'on trouve la bonne articulation puisque sur le papier c'est toujours beau mais sur le terrain, vous savez tous comment cela fait quand on fait des travaux. A un moment il faut trouver des règles du jeu de bon sens, c'est ce qu'on essaye de faire et Sébastien va rentrer dans les détails et ça permet de redire et je m'en excuse que Manuel ALVAREZ, qui est le directeur adjoint d'ENEDIS est dans nos locaux et qu'il prendra la parole à la fin de la réunion pour vous dire quelques mots. Sébastien s'il te plaît.

Sébastien PICOT : Vous le saviez, il y a ce projet INSPIRE qui court sur plusieurs km voire dizaine de km qui court sur la métropole pour créer un bus à haut niveau de services en suivant une voie dédiée bus. Dans le cadre de la création de ces voiries, ce sont des voiries nouvelles, ils vont réutiliser des voiries existantes et sur ces voiries existantes ou sous ces voiries existantes, il y a un certain nombre de réseaux et d'infrastructures. Evidemment il y a des réseaux de moyenne tension, de basse tension, il y a des réseaux de télécommunications, il y a des réseaux d'éclairage public, il y a du gaz et j'en passe et des meilleurs.

Depuis le début de ce programme, il est demandé à l'ensemble de intervenants de faire le nécessaire pour dévoyer tous les réseaux avant l'intervention d'aménagement et de décaissement des espaces qui sont concernés par la création de ce bus à haut niveau de services.

Le fait de déplacer les réseaux à pour impact, du côté d'ENEDIS et côté syndicat et bien de devoir anticiper un certain nombre de choses par rapport aux aménagements futurs qui sont souhaités

Les aménagements qui sont souhaités dans le futur c'est un aménagement qualitatif avec l'intégralité du tracé enfoui ou en tout cas réalisé en technique discrète c'est-à-dire poser des câbles sur les façades mais principalement c'est de l'enfouissement de réseaux. En essayant de faire le travail entre déplacement d'ouvrage utile à l'aménagement et au décaissement pour la préparation de l'aménagement de la voirie, et bien il y a des branchements existants, il y a des poteaux béton armés qui existent sur la voirie et qui vont gêner et il va falloir les déplacer. Déplacer

des ouvrages est de la compétence exclusive du concessionnaire, généralement ENEDIS. L'enfouissement des réseaux, est de la compétence depuis le 1^{er} janvier 2022 et dans le phasage des travaux, on est sur quelque chose de grande ampleur, de grande taille avec des enjeux financiers importants et où le distinguo entre je déplace un ouvrage ou j'enfouis un ouvrage va parfois avec des limites peu faciles à déterminer. Donc, ce qu'on est en train de construire avec ENEDIS, c'est de dire, finalement, sur l'ensemble du tracé, le syndicat fait tous les travaux électriques basse tension et pour ce faire et bien ENEDIS confie au syndicat la réalisation des déplacements d'ouvrage, que ce soit des déplacements de poteaux en béton armé ou des déplacements d'ouvrage souterrain existants nécessaire à la préparation de l'aménagement de la voirie concernée, quitte à ce qu'à la suite le syndicat intervienne de nouveau pour faire de l'enfouissement des réseaux sur le long du tracé. On est en train d'essayer de déterminer quel est le règlement technique et le règlement financier qui va intervenir entre ENEDIS et nous pour ce faire.

On a eu encore des discussions mercredi à ce sujet. La convention qu'on envisageait de vous proposer rédiger comme cela n'est pas encore stabilisée. Il n'y a pas d'urgence à la stabilisée parce que dans l'opérationnel finalement tout le monde agit comme si on allait construire les choses comme ça puisque c'était déjà entendu de manière opérationnelle entre les équipes et aussi entre le directeur territorial et le président mais pour l'instant dans la rédaction, il nous manque des éléments. Par exemple, combien coûte un déplacement d'ouvrage précis. Certains voulaient y aller de manière forfaitaire, d'autres préféraient y aller au réel et puis tout ne va pas se gérer au réel ou au forfaitaire donc il va falloir qu'on trouve des choses assez simples malgré tout financièrement mais qui ne lèse personne. On va attendre d'avoir des éléments aussi de la part de la maîtrise d'ouvrage SMTC, Clermont-Auvergne-Métropole parce que l'idée initiale était de décaisser partout d'1 mètre la voirie, donc en fait il fallait bouger tous les réseaux et il n'est peut-être pas dit que ça ne se passe pas tout à fait comme cela in fine. Donc on va attendre qu'on adapte les choses côté maîtrise d'ouvrage SMTC et côté maîtrise d'ouvrage des concessionnaires concernés, donc on va attendre d'avoir un peu plus d'éléments de notre côté et côté maîtrise d'oeuvre avant de vous proposer une convention pour laquelle on sera peut-être amené à faire des avenants dessus.

Voilà, on en est là pour l'instant, il n'y a pas d'urgence à se précipiter dans la signature d'une convention et de toute façon, il ne pouvait pas être présentée aujourd'hui de manière très stable.

David DEROSSIS : Qui est le commanditaire des travaux ? est-ce que c'est ENEDIS du coup ou TE63 ? En gros, c'est à qui on doit s'adresser pour les enfouissements de réseaux ?

Sébastien PICOT : Depuis le 1^{er} janvier 2022 c'est TE63 pour avoir des enfouissements de réseaux.

David DEROSSIS : Merci

Sébastien GOUTTEBEL : Effectivement, à la vue du projet INSPIRE, c'est des kilomètres de réseaux, pour le maître d'ouvrage, c'est des centaines de millions de travaux si j'ai bien compris. Pour nous, il y a des vraies répercussions financières. On s'est vu dernièrement avec François RAGE, président du SMTC, Marcel ALLEDO, le VP en charge à la métropole du suivi et effectivement on a tous bien convenus que tout cela puisse se faire de façon intelligente avec un rappel aussi, c'est que nous derrière tout ça, il faudra aussi que l'on traduise tout ce que l'on fait en financier et que l'on puisse porter dans notre budget, donc les travaux c'est pour 2023, mais il faudra bien qu'on puisse porter aussi les travaux et l'idée derrière et le VP et François RAGE ont bien aussi entendus que j'ai dit qu'on fera tout ce qu'il faut pour que ça se fasse mais que le but n'était pas de dire, et je vais dire une bêtise mais s'il fallait mettre 10 M€ et qu'on avait que 10 M€ pour faire l'enfouissement de

réseaux sur le Puy-de-Dôme, ce n'est pas d'arrêter de faire ailleurs. tout cela de façon intelligente pour que surtout on ne pénalise pas le montant de l'enveloppe. Voilà, tout le monde l'a bien entendu et effectivement il y a un enjeu sur la métropole mais qui est aussi en interaction avec les territoires et on a besoin de cette métropole d'équilibre et de proximité, donc il faut bien qu'on les soutienne aussi. Cette réunion s'est très bien passée et tout le monde a très bien compris les enjeux communs. Ça permet de redire aussi le travail de fond que fait le directeur d'ENEDIS et ainsi de suite. Le résumé technique que vous a fait Sébastien n'est rien par rapport aux nombres d'heures qu'il gratte pour arriver à voir derrière ce qui peut être le plus intelligent à proposer comme rédaction. Parce que là-aussi, est-ce que déplacer un poteau béton c'est 2000 – 2100 mais quand on voit les surfaces et le linéaire le but est que personne ne soit pénalisé derrière tout ça.

On reviendra vers vous quand ce sera finalisé.

Jean-Pierre CHASSANG : Oui effectivement on parle d'un projet ambitieux avec ce projet INSPIRE qui est lancé sur la métropole, bon après je n'ai pas de critiques à porter là-dessus, encore que j'ai des idées bien précises malgré tout. Ce que je voudrais simplement dire c'est qu'on est très impliqué dans ce projet et qu'il ne faudrait pas que derrière on soit, au niveau des zones rurales, pénalisé par le fait des investissements très importants pour somme toute faire plaisir, je dirais, à la métropole sur ce projet, je dirais, pharaonique parce qu'au bout du compte, il faudrait presque défoncer la moitié des rues de Clermont pour les réseaux de chaleur ou ces réseaux nouveaux. Donc je pense qu'il y a des précautions à prendre pour voir où vont aller nos financements : qui c'est qui paye ? et nos communes rurales et l'enfouissement des réseaux en zones rurales, pour lesquels on a énormément de retard, on le voit, quand il y a de la neige et des choses comme ça et bien il y a des coupures de réseau donc je crois qu'il ne faudrait pas d'un seul coup se laisser emporter dans un projet pharaonique de la métropole et que les zones rurales restent sur le bas-côté, alors qu'on a encore du travail à faire sur l'éclairage public, sur le changement des ampoules, sur plein de chose comme ça pour lesquels cela n'avance pas aussi vite qu'on le voudrait.

Sébastien GOUTTEBEL : Jean-Pierre, alors je me suis peut-être mal exprimé, mais le message que j'ai passé et porté au président du SMTC et des élus concernés de la métropole, c'est justement que nous, nous continuerons à faire ce que l'on fait pour nos territoires avec nos budgets annuels et on a pas prévu de sommes à la baisse et là aussi on va venir vous annoncer des bonnes nouvelles dans le cadre du Plan France Relance, il n'y aura pas d'impact et de répercussions sur les ambitions des territoires quoi qu'il arrive et justement dans ce qu'on fait déjà. Alors si ça peut te rassurer ..

Jean-Pierre CHASSANG : Ca ne me rassure pas vraiment, j'ai trop d'expérience

Sébastien GOUTTEBEL : Alors Jean-Pierre, tu peux te porter une inquiétude mais le président que je suis et les interactions que j'ai avec le SMTC, la métropole et ainsi de suite me font dire qu'effectivement nous, il n'y aura pas d'impact pour les territoires ruraux et c'est bien justement ce que je souhaite porter et vous rassurez tous, il n'y aura pas d'impact pour nous et c'est bien la réalité des choses.

Rémi CHABRILLAT : Je voudrais revenir sur le dimensionnement, le pharaonique porte sur 27 kms, ce n'est pas rien mais c'est extrêmement loin de tout le linéaire des voiries de l'agglo, enfin je parle sous le contrôle de mes collègues de la métro ici présents. En temps qu'élu métropolitain et originaire de Cunlhat, je pense qu'on doit tous rechercher, Sébastien l'a très bien dit, la complémentarité, l'équilibre dans nos interventions. Ce qui se passe sur la métro, je m'en excuse,

mais je pense que ça sert aussi un peu aux habitants de l'ensemble
 accéder à un hôpital, à une université

Jean-Pierre CHASSANG : on ne va pas partir dans ce débat la

Rémi CHABRILLAT : Je pense qu'on doit tous avoir en tête la complémentarité mais je ne pense pas qu'on puisse laisser dire que tout ce qui se passe à la métro ne sert en rien à l'ensemble du territoire. Tu peux avoir ton opinion là-dessus mais on a tous ici, le devoir de chercher à être complémentaire et équilibré dans ce que l'on fait.

Sébastien GOUTTEBEL : C'est ça. Donc sur ce sujet-là, vous rassurez, on reviendra vers vous avec la convention cadre là aussi quand elle sera finalisée et que l'on puisse vous expliquer par domaines d'activité quels sont les répercussions et les coûts sur les déplacements d'ouvrages et les choses qui vont être assez simple mais qui à la fin font quelques sommes.

16- INFORMATION PLAN FRANCE RELANCE

Sébastien GOUTTEBEL : Je voudrais qu'on passe sur le Plan France Relance.

1. Situation des demandes faites sur l'Axe 1

Axe	Thème	Travaux proposés par le TE63	Pilote de la mesure	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée	Situation	Date du dépôt	Date de réponse
Transition écologique	Infrastructures et Mobilités Vertes	Déploiement de bornes RVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti en 2017	DREAL AuRA	2,08 M€	1,67 M€	Volonté du Plan de Relance : les IRVE des routes nationales ou des autoroutes en lien avec les concessionnaires des routes concédés. Notre programme n'est donc pas recevable.	26 oct. 2020	15 déc. 2021
		Déploiement de bornes RVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti en 2017	CAS FACE	0,70 M€	0,56 M€	Programme accepté	26 oct. 2020	10 août 2021
		Sécurisation de réseau basse tension et haute tension dans le cadre du sous-programme « intempéries »	CAS FACE	1,31 M€	1,00 M€	Programme accepté	26 oct. 2020	31 mai 2021
		Sécurisation des fils nus dans le cadre du sous-programme « sécurisation des fils nus	CAS FACE	0,70 M€	0,56 M€	Notre programme n'a pas été retenu car il y a moins de 200km de réseau fils nus.	26 oct. 2020	-

Axe	Thème	Travaux proposés par le TE63	Pilote de la mesure	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée	Situation	Date du dépôt	Date de réponse
Transition écologique	Infrastructures et Mobilités Vertes	Déploiement de bornes RVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti en 2017	CAS FACE	0,16 M€	0,13 M€	Programme accepté	15 nov. 2021	11 avr. 2022
		Optimisation des systèmes de commande des réseaux d'éclairage public par l'installation d'horloges astronomiques communicantes	CAS FACE	3,16 M€ 2,29 M€	2,21 M€ 1,60 M€	Programme accepté	15 nov. 2021	15 avr. 2022
	Rénovation Energétique	Modernisation du parc d'éclairage public des collectivités du département	DREAL AuRA (?) Pref. 63	12,11 M€	5,82 M€	Action hors plan de relance actuellement, mais pour laquelle la FNCCR a soumis une proposition aux ministères concernés Hors plan de relance, action mais qui peut faire partie des CRTE.	13 jan. 2021	29 mar. 2021 puis 17 juin 2021
		Rénovation des éclairages sportifs des collectivités du Puy-de-Dôme	SDJES63	3,48 M€	2,32 M€ 1,00 M€	Programme accepté Subvention 1 000 000 € Taux d'aide env. 34 %	7 avr. 2021	8 juil. 2021

La bonne nouvelle elle est sur l'optimisation des systèmes de commande des réseaux d'éclairage public par l'installation d'horloges autonomiques communicantes. J'avais demandé aux équipes de déposer l'intégralité du montant des travaux, c'est-à-dire pour faire évoluer toutes les horloges dans tous les transfos pour 3.16M€ et on demandait 2.21 M€. La bonne nouvelle c'est qu'ils nous ont pris 2.29 M€ pour un financement de 1.60M €, ça veut dire environ 70% de financement. Donc derrière tout ça, ça veut dire qu'on va pouvoir mieux équiper, monter en gamme, mettre à jour énormément de choses sur le département. Les équipes sont déjà en train de regarder commune par commune ce qu'il faudra changer, modifier pour faire une proposition à la commune de suivre mais globalement ça va coûter entre 10 et 15%. On laisse 10% du montant des travaux aux communes pour pouvoir actualiser au lieu de 50/50, donc ça devrait changer la faisabilité de la donne. J'étais très content du montant retenu. Vous rappelez que l'enveloppe nationale était de 20M€, si on divise par 100, on aurait pu dire 200 000 par département et à l'arrivée on prend 1.6M€. C'est donc une superbe bonne nouvelle dans un contexte si on veut reparler de programmation, reparler d'abaissement, reparler de coupures nocturnes et ainsi de suite si on parle un peu de sobriété.



La aussi on reviendra vers vous dès que le travail des équipes sera finalisé pour vous faire ses propositions là. Et merci, parce que vous vous doutez bien que lorsqu'on dépose des dossiers de ce montant-là de travaux, que derrière au niveau administratif, ça n'arrive pas tout seul, c'est qu'il a fallut travailler, nous le syndicat mais aussi les entreprises qui travaillent pour notre compte

2. Bilan des aides sollicitées

Aide obtenue

5 notifications du FACE et de l'ANS pour **4,29 M€ d'aides soit 9,5 M€ TTC de travaux à réaliser**

Sans avis ou en cours d'instruction

Néant, toutes nos demandes sont désormais instruites

Avis défavorable ou action refusée

3 actions pour 14,9 M€ TTC de travaux.

Donc on a tapé fort et large, si bien qu'à la dernière réunion ou l'avant dernière de TEARA, quand on est ensemble avec tous les syndicats Auvergne-Rhône-Alpes, et bien quand on a fait la présentation des aides qu'on avait obtenu, du coup il y a eu quelques directeurs et directrices qui se sont fait un peu challenger par leur président, qui ont dit, mais comment cela se fait que nous nous ne l'avons pas, pourquoi on n'avait pas déposé.

Une petite évolution, on pensé avoir 115 000 € de la région pour les nouvelles bornes et on a eu 75 000 € qui ont été fléchés :

- l'Aventure Michelin,
- le volcan de Lemptégy,
- Vulcania,
- la chaîne des Puys et la Faille de Limagne.

CRTE

Juste un petit point. Je vous ai souvent parlé des CRTE, j'ai beaucoup embêté le préfet de région, le préfet de département, enfin beaucoup de monde pour qu'on puisse mettre l'éclairage public à l'intérieur et qu'on puisse bénéficier de subventions de DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Le dernier courrier que j'avais fait en octobre, on a eu une réponse il y a maintenant 3 semaines où l'on a un courrier officiel de la préfecture qui nous dit qu'effectivement cela peut rentrer dedans. Donc on s'est vu dans les bureaux du secrétaire général avec tous les chefs de services qui donnent des sous et qui signent des choses et maintenant on est dans la phase « comment on fait ? ».

On commence les propos et le secrétaire général me demande « vous voulez combien ? » donc je lui ai répondu 1 M€ par an pendant 5 ans vu nos ambitions. Il a dit que cela aller être compliqué, que sur la DSIL il y avait pour le département 8M€, l'année prochaine il n'y aura que 6, sachant que 2.5 étaient déjà fléchés.

J'ai donc dit si je prends 1 sur les 3.5, cela ne va pas aller ? Donc vous voyez que derrière tout ça, oui on va élarger, oui on aura des aides mais je n'ai aucune idée du montant. Alors si on peut attraper 200 000, on les prendra mais pour se faire il a fallu écrire au préfet de région et cela a pu se faire aussi grâce aux collègues de Savoie qui m'avait donné copie de l'arrêté comme quoi Annecy avait touché 200 000 € de DSIL pour refaire leur éclairage public, donc j'ai écrit au préfet de région en disant que cela me semblait un peu inéquitable et qu'Annecy avait certainement d'autres moyens que des communes du département donc j'ai dit que j'allais parler directement au préfet de région d'inégalité de traitement.

Donc dans les bonnes nouvelles, Ibrahim KARABULUT a en charge justement de regarder, parce qu'il faut bien attaquer par un bout du territoire, une commune ou une grappe de collectivités que l'on pourrait flécher, qui permettrait d'attaquer dans le cadre des CRTE avec une enveloppe financière.

L'idée serait que celles où il y aurait un maximum de gain énergétique tout de suite, qu'on puisse essayer d'avancer.

J'ai demandé à Sébastien d'avertir les autres syndicats TEARA. J'étais content qu'ils me donnent les infos donc autant en faire partager tout le monde. C'est en train de remuer fort et du coup le secrétaire général m'a dit hier qu'ils avaient fait une remontée au ministère de l'intérieur et tous les services dédiés des sollicitations et de ce qui se passe dans nos territoires.

Vous avez compris qu'on essaye d'être très proactif pour essayer d'attraper un maximum de subvention pour faire baisser le coût des travaux.

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE PUY-DE-DOME

Abordé avec vous une charge de développement photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme.

Intervention non identifiée : excusez-moi Monsieur le Président, juste une petite question sur les bornes de recharges. Vous parliez de l'installation de 6 bornes de recharge, est-ce que cela signifie que les autres opérations censées être programmé sur les autres secteurs sont annulés ?

Sébastien GOUTTEBEL : non c'est que du coup on les a fléchés pour grilles d'éligibilité de la région mais après tout le reste est en cours de retard parce que le même fabricant qui est basé dans la Loire a tout décalé parce qu'il n'arrivait pas à avoir de ferraille pour faire les capots.

Donc abordé avec vous une charge de développement photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme. On était fin novembre. J'ai reçu, d'abord en tant que président des maire ruraux un projet de charte nous demandant si nous voulions bien la signer avant le passage à la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et au vu de ce qui était écrit, c'est bien le PV mais pas dans les territoires ruraux. Donc j'ai mis dans la boucle Rémi CHABRILLAT, Grégory BONNET, Jean-François BIZET qui nous a fait une relecture de cette charte proposée. J'ai écrit au préfet de Région en tant que président des maires ruraux, quelque chose d'un peu brutal, qui est monté sur le bureau du ministre et qui est redescendu à la préfecture du Puy-de-Dôme, où ils se sont fait tirer les oreilles d'avoir proposé cela comme ça.

Depuis un gros travail à été fait au travers la commission EnR qui a quand même pris en compte beaucoup beaucoup de choses dans les objectifs. En fait ce que propose la préfecture au travers de la DDT, c'est les modalités qui permettent de réaliser des projets de PV au sol, en fonction des territoires

A ce jour, il y avait le distinguo entre les toiture....en fonction de si on a des PLUI, des PLU, des zonages donc assez techniques mais qui allaient dans le sens de pouvoir faire des projets sur tout le département, ce qui n'était quand même pas le cas au démarrage.

L'association des maires a été consulté dernièrement aussi. Ils on eut un conseil d'administration il y a une dizaine de jours, celui-ci à la majorité a dit on ne co-signe pas la charte.

J'ai eu une réunion l'autre jour et Jean-François BIZET était présent aux maires ruraux, on a fait débat aussi et on ne souhaite pas non plus co-signer la charte.

On l'a reçu effectivement au TE63 et je laisse la parole à Jean -François.

Jean-François BIZET : Oui juste quelques mots. J'ai relu effectivement la 2^{ème} version de la charte et personnellement je ne suis pas du tout favorable à sa signature pour un certain nombre de raisons. La 1^{ère}, c'est qu'on est en train de nous piéger : ou la législation est suffisante pour régler un certain nombre de problème d'implantation de PV et si elle est insuffisante, on la change, mais on ne vient pas nous ficeler avec une charte qui a le pouvoir de transformer du contractuel en réglementaire. C'est ce que vient de dire le préfet dans sa note, il vient de nous dire qu'il tiendra compte de la charte dans l'instruction des dossiers donc s'il faut aller devant le juge pour contester tout cela, on n'est pas prêt de faire du PV et c'est peut être l'objectif de l'Etat. Deuxièmement, je me suis aperçu avant-hier qu'il y avait deux décrets qui avaient mis en consultation par le ministère de l'environnement sur la définition des zones au sol par rapport à l'implantation de PV, donc je trouve que la DDT s'est beaucoup précipitée avant de connaître les conditions exactes de l'implantation de PV au sol et si on signe cette charte, on va se retrouver pieds et poings liés à des textes qui demain, seront peut-être obsolètes ou qui seront au mieux défini dans des textes réglementaires. Personnellement je conseille de refuser de signer cette charte qui est la précipitation habituelle de l'administration pour bloquer un certain nombre de dispositif et pour l'instant ne nous obligeons pas à des choses pour lesquelles nous ne sommes pas encore tenus.

Dominique BANNIER : Il y a un projet qui a été soumis aux cotes. Il y a eu l'avis de tous les maires concernés qui s'y sont opposés, enquête publique, l'enquêteur que l'on peut penser sous pression dit c'est bon. Voilà je voulais juste faire remarquer comment on force la main sur ces projets-là. Ces PV sont vus de la faille de la LimagneIls n'ont même pas demandé l'avis clairement aux gens concernés et on risque de faire sauter la partie UNESCO.

Sébastien GOUTTEBEL : voilà juste vous rappelez effectivement et je souhaitais que ce soit Jean-François qui s'exprime parce que vous vous rappelez tous que son passé récent d'avocat et spécialiste aussi de droit public nous aide beaucoup et au bureau du syndicat et j'ai le plaisir aussi de l'avoir dans mon association des maires ruraux et c'est important qu'on puisse avoir aussi ce type d'analyse aussi.

C'est pour cela que c'est en information diverse parce que c'est bien que l'on puisse en parler au vu du futur qu'on souhaite avoir et ainsi de suite mais là aussi, est-ce que c'est à nous de fixer, comme le disait Jean-François, des règles qui sont plus contraignantes que les lois. Pour cela, je crois que les lois se suffisent à elles-mêmes. Après qu'il y ait un cadre et que la DDT puisse nous donner ce qui serait un bout de doctrine, comment ils vont analyser les choses, pourquoi pas mais je suis aussi partagé sur le fait de signer aussi.

Dominique JARLER : oui pour répondre à Jean-François, il ne faut pas mettre toute la pression sur la DDT, ils ont voulu faire tôt pour pouvoir confronter les différentes chartes des différents départements. Et ce que je voulais vous apporter comme information c'est que dans le domaine forestier en particulier, il y a des tas de projets divers et variés et qu'il n'y a aucune charte qui se ressemble. Donc quand on parle de mettre des territoires en concurrence sur le régime qui sera appliqué sur le PV au sol et bien ça pose un problème.

Sébastien GOUTTEBEL : oui merci Dominique et c'est l'occasion de rappeler que Dominique JARLER est le maire de Rochefort et aussi président des communes forestières de France. C'est important aussi de profiter de ton expérience et de ce que tu vois du côté spécifique de la forêt. On voit bien que les choses bougent, bougent vite, mais il ne faut pas qu'on se mette une balle dans le pied non plus.

Pour ma part, il arrive l'heure de conclure. Je laisse la parole à Manuel ALVAREZ.

Manuel ALVAREZ : Bonjour à tous et merci monsieur le président de me laisser la parole. Je vous prie de bien vouloir excuser Pierre-François MANGEON qui est le directeur territorial, qui n'a pas pu se joindre aujourd'hui parmi nous. Je suis Manuel ALVAREZ, je suis adjoint au directeur territorial d'ENEDIS pour le Puy-de-Dôme et j'ai la chance d'être en relation personnalisée avec TE63 dans le cadre de la gestion du contrat de concession et puis aussi une relation personnalisée avec une quarantaine de communes dont Verrières et Murol, Aulnat et d'autres.

Alors je voulais vous livrer quelques informations qui peuvent vous intéresser : alors ENEDIS est une entreprise qui a un effectif d'environ 38 000 personnes et il faut savoir que pour compenser un certain nombre de départ à la retraite et aussi des augmentations significatives de demandes notamment de raccordement, il y a un plan d'embauche massif qui est prévu. 2200 embauches qui seront prévues à ENEDIS en 2022 dont 1200 alternants au niveau national avec 85% d'embauches prévus à la fin. Sur l'auvergne 24 embauches et 39 alternants. A la maille EDF puisqu'ENEDIS appartient à 100% au groupe EDF : 3000 embauches dans la production et notamment dans le nucléaire.

Le compteur linky est déployé à 90% sur le Puy-De-Dôme et je voulais des communes du Puy-de-Dôme pour le soutien massif que vous a déployement et globalement, cela s'est plutôt bien passé.

On peut se poser la question pour les personnes qui auraient refusé le compteur Linky ou qui ne seraient pas doté du compteur Linky actuellement si la relève serait payante et effectivement on se dirige vers cela puisque l'intérêt du compteur Linky c'est d'éviter les déplacements, dans une démarche environnementale. Ce n'est pas ENEDIS qui décide de ça mais une approche qui est envisagée par la CRE qui se rapproche d'une action graduée et progressive de la facturation de la relève et ça va se passer en 2 temps :

- une phase transitoire 2022-2024 durant laquelle seuls les utilisateurs muets, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas équipés d'un compteur Linky et n'ayant pas communiqué aucun index durant 1 an se verraient facturés des coûts supplémentaires
- à partir de 2025, une seconde phase durant laquelle tous les clients non équipés de linky se verraient facturés les coûts de la relève résiduelle

Cela pourrait être 64 € par an pour les foyers non équipés.

Raccordement EnR cela explose. Une augmentation significative, notre région est classée au 3^{ème} rang, par exemple sur les demandes de raccordement BT supérieurs à 36 kVA, cela a triplé. On est passé de 300 à 895 entre 2016 et 2021.

Autre info et c'est un indicateur que l'on suit de près : le temps de coupure annuel moyen par usager, toutes causes confondues sur le Puy-de-Dôme : ce qu'on appelle le critère B. Il s'établit à 44mn, cela faisait très longtemps qu'on n'était pas passé sous la barre des 50mn. Il s'améliore de plus de 27mn comparativement à l'année 2020 : il y a eu moins d'aléas climatiques et une politique d'investissement soutenue de la part d'ENEDIS dans la stabilisation des réseaux de distribution. ENEDIS investit en moyenne près de 45M€ par an et on est en augmentation.

Une information sur la gestion de la tempête DIEGO survenue le 9 et 10 avril. Nos équipes se sont mobilisées pour pouvoir alimenter un maximum de client au plus vite et pour aller plus loin on a déclenché des visites hélicoptérées, il y a 194 communes concernées qui se feront entre 3 et 4 semaines.

Sébastien GOUTTEBEL : Merci Manuel

Jean-Pierre CHASSANG : concernant les compteurs linky et je n'ai rien contre mais lorsqu'il y a des changements de locataire et que l'appartement est vacant pendant plusieurs mois parfois parce qu'il y a des travaux à faire et bien le compteur est coupé et on ne sait pas quand, des fois 15 jours, 1 mois ou plus rapide. Donc si un artisan vient, il ne peut pas se brancher. Si un locataire vient il ne peut pas visiter les locaux. Il y a quelque chose à faire pour que le local soit éclairé à minima.

Manuel ALAVREZ : en général, ça ne coupe pas

Jean-Pierre CHASSANG : Non j'ai eu plusieurs expériences dans ce domaine-là

Manuel ALAVREZ : On pourrait regarder sur un cas précis, cela m'intéresse d'instruire cela.

Jean-Pierre CHASSANG : Je vous tiendrais au courant

Bernard LEON : moi aussi je voudrais revenir sur le compteur Linky et je ne suis pas non plus opposé à son installation sauf que je suis déçu des résultats. Quand on veut des renseignements sur les puissances atteintes, en général ce sont des grandes puissances. Actuellement j'ai 4 bâtiments à 36 kVA et bien pour avoir les puissances atteintes par phases et par jour, c'est le parcours du combattant. C'est une espèce de liste qui ne ressemble à rien, aucune explication, que des chiffres et même pour quelqu'un qui a travaillé dans la maison.

Manuel ALVAREZ : je pense qu'on doit pouvoir répondre à vos attentes car aujourd'hui je ne sais pas si ça été proposé sur votre commune, mais ENEDIS propose un certain nombre de services liés à la gestion des données qui sont des services non facturés et qui vous permettent in fine de mieux maîtriser votre énergie. Vous êtes sur quelle commune ?

Bernard LEON : Pérignat sur allier

Manuel ALVAREZ : Tu peux dire un petit mot René, c'est votre interlocuteur privilégié

René MACIAN : Oui effectivement c'est moi qui m'occupe de ta commune et dans le guide pratique pour les collectivités, à la dernière page, il y a une adresse mail, un sujet là-dessus que je t'avais commenté il me semble. Actuellement le site ne fonctionne pas car il est en refonte mais il sera opérationnel en juin et à partir de juin je prendrais rendez-vous avec toi et je te le présenterais. Ce sera beaucoup plus simple.

Sébastien GOUTTEBEL : alors si vous permettez parce que j'ai eu la chance d'avoir une présentation, effectivement il y a plein de données et ce que je voulais dire aussi c'est qu'avec ENEDIS et TE63 puisqu'ENEDIS est notre délégataire, on puisse vous rapporter toutes les informations et remettre tout cela en phase. Les outils s'améliorent et arrivent.

Manuel ALVAREZ : On a des retours des communes qui l'utilisent et c'est vraiment une valeur ajoutée.

René MACIAN : si je peux dire quelque chose de plus c'est qu'on est déjà sur plusieurs communes, on est partenaire avec le SCOT ?

Serge DAUPHIN sur la commune d'Escoutoux : nous on a des petits soucis avec les fournisseurs et ENEDIS, c'est quand un logement est resté vacant pendant plusieurs années, il n'y a absolument personne qui est capable de nous donner les numéros de PDL ou les références de ces abonnements pour pouvoir créer un nouveau contrat, sachant que les locataires s'en vont avec les factures et que les PDL sont dessus.

Manuel ALAVREZ : c'est curieux parce que ce sont des informations que l'on a mais il faudra voir avec votre interlocuteur. N'hésitez pas à lui téléphoner. C'est Monsieur CHISSAC.

Sébastien GOUTTEBEL : juste un point d'info. On commence à avoir des vraies difficultés d'approvisionnement sur les transformateurs. En octobre on me disait ils sont livrés dans trois mois, en décembre, ils sont livrés en 6 mois, en février ils sont livrés en 9 mois. On a un fournisseur qui nous a dit qu'il livrera en 50 semaines et un autre qui ne dit plus rien.

Ces difficultés ont de vrais impacts sur les chantiers notamment de mise en service. Vous vous doutez bien que s'il n'y a pas le transfo, cela va être dur de finaliser le chantier.

Donc là-aussi j'ai demandé aux équipes de préparer un courrier et je fin pour qu'on puisse alerter le préfet de région, le préfet de département, les communes et collectivités membre et aussi les privés pour lesquels on travaille mais on est vraiment plus qu'en tension et avec des impacts économiques car sur certains projets on sera en retard et vous savez tous que ce qui n'est pas livré en temps et en heure et bien c'est de l'argent qui est perdu pour celui qui a le projet et là-dessus on n'a pas la main.

Cela peut expliquer certains retards. Vous allez bientôt recevoir le courrier mais franchement je suis inquiet.

Un autre point d'info et on vous a écrit : sur le secteur d'Issoire on s'est fait piqué 2 kms de câble de cuivre et donc derrière j'en ai parlé le sous-préfet, le préfet la gendarmerie.

Intervention non identifiée : oui cela concerne les réseaux : on a des réseaux qui sont mixtes avec des appuis communs et arrivés le déploiement de la fibre avec la région et ces poteaux-là ne sont référencés nulle part et quand on appelle ORANGE et qu'on a des ordres sur ces réseaux-là ils nous disent que cela ne leur appartient pas. Et puis sur ces endroits-là on peut avoir 3 supports : un BT, un MT, un France télécom et la fibre et ça c'est magnifique.

Sébastien GOUTTEBEL : Le constat, on l'a déjà évoqué en réunion ici. J'ai profité du fait de siéger au groupe de travail téléphonie qui s'occupe du déploiement numérique sur le puy-de-dôme. On a fait ses remontées-là dès l'automne quand on a fait les réunions de secteurs et il y a beaucoup de secteurs où ils mettent les trucs à l'arrache, c'est le terme sans tenir compte de l'avis des élus mais nous, on n'est pas compétent niveau syndicat mais je vous promets qu'on a fait remonter les choses

Fin de la séance à 12h15